

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÉFECTURE DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE
PÉFECTURE DE PARIS
11 AVR. 2016
Bureau du contrôle de légalité
et du contentieux

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

POSTE COMPTABLE : DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

M71

BUDGET PRIMITIF
Voté par fonction

ANNÉE 2016

CR 45-16

SOMMAIRE

Délibération.....	6-30
I – Informations générales	31-52
A - Informations statistiques, fiscales et financières	31
B - Modalités de vote	33
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	34
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	35
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	36
D1 - Présentation des AP votées	37
D2 - Présentation des AE votées	45
II - Présentation générale du budget	53-62
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	53
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	54
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	56
C1 - Equilibre financier - Investissement	57
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	58
D1 - Balance générale - Dépenses	59
D2 - Balance générale - Recettes	61
III - Vote du budget	63-87
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble.....	63-87
A.900 - Services généraux	65
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	66
A.902 - Enseignement	67
A.903 - Culture, sports et loisirs	68
A.904 - Santé et action sociale	69
A.905 - Aménagement des territoires	70
A.906 - Gestion des fonds européens	71
A.907 - Environnement	72
A.908 - Transports	73
A.909 - Action économique	75
A.921 - Taxes non affectées	76
A.922 - Dotations et participations	77
A.923 - Dettes et autres opérations financières	78
A.925 - Opérations patrimoniales	79
A.926 - Transferts entre les sections	82
A.95 - Chapitres de prévisions sans réalisations	87

SOMMAIRE

B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	88-109
B.930 - Services généraux	90
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	91
B.932 - Enseignement	92
B.933 - Culture, sports et loisirs	93
B.934 - Santé et action sociale	94
B.935 - Aménagement des territoires	95
B.936 - Gestion des fonds européens.....	96
B.937 - Environnement	97
B.938 - Transports	98
B.939 - Action économique	100
B.940 - Impositions directes	101
B.941 - Autres impôts et taxes	102
B.942 - Dotations et participations	103
B.943 - Opérations financières	104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	106
B.946 - Transferts entre les sections	107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement.....	108
B.95 - Chapitres de prévisions sans réalisations	109
IV – Annexes	110
A – Présentation croisée	110-134
A.900 - Services généraux	110
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	111
A.902 - Enseignement	112
A.903 - Culture, sports et loisirs	113
A.904 - Santé et action sociale	114
A.905 - Aménagement des territoires	115
A.906 - Gestion des fonds européens.....	116
A.907 - Environnement	117
A.908 - Transports	118
A.909 - Action économique	120
A.930 - Services généraux	121
A.931 - Formation professionnelle et apprentissage	124
A.932 - Enseignement	125
A.933 - Culture, sports et loisirs	126

SOMMAIRE

A.934 - Santé et action sociale	128
A.935 - Aménagement des territoires	129
A.936 - Gestion des fonds européens	130
A.937 - Environnement	131
A.938 - Transports	132
A.939 - Action économique	134
B - Eléments du bilan	135-149
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie.....	135
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette.....	136
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux.....	138
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours.....	139
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture.....	140
B2 - Méthodes utilisées.....	141
B3 - Etat des provisions constituées	144
B4 - Etat des charges transférées.....	145
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	146
B6 - Prêts.....	147
B7.1 - Equilibre des opérations financières – Dépenses.....	148
B7.2 - Equilibre des opérations financières – Recettes.....	149
C - Engagements hors bilan	150-159
C1.1 - Etat des emprunts garantis	150
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	151
C2 - Subventions versées	152
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	153
C4 - Etat des contrats de PPP	154
C5 - Etat des autres engagements donnés	155
C6 - Etat des engagements reçus	156
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	157

SOMMAIRE

D - Autres éléments d'information	160-174
D1.1 - Etat du personnel	160
D1.2 - Etat du personnel	163
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	166
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	168
D3.2 - Liste des établissements publics créés	169
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	170
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	171
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	172
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	173
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	175-176
E1 - Décisions en matière de taux	175
E2 - Arrêté – Signatures	176

DELIBERATION N° CR 45-16

Du 8 avril 2016

Fixant le montant des recettes et portant ouverture d'autorisations de programme, d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dans le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016.

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU le code des douanes,

VU le code monétaire et financier,

VU le code des transports,

VU le code de l'urbanisme,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, et notamment son article 1^{er},

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi de finances pour 2016,

VU l'arrêté du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 1er août 2004 relatif à l'application d'un plan comptable au secteur public local modifié,

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable au 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n° CR 12-00 du 4 mai 2000 portant diverses mesures relatives aux instruments pluriannuels de gestion de l'emprunt, et notamment son article 2 relatif au programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (EMTN),

VU le budget de la Région pour 2002 en date du 1^{er} février 2002, et notamment son article 10 relatif à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie,

VU la délibération n° CR 51-04 du 16 décembre 2004 sur le choix du mode de vote du budget régional,

VU les délibérations n° CR 03-05 du 31 janvier 2005 et n° CR 69-05 du 15 décembre 2005 relatives à l'inventaire comptable à la Région Ile-de-France,

- VU** la délibération n° CR 32-10 du 17 juin 2010 relatives aux règles de transparence demandées par la Région Ile-de-France à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux,
- VU** la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 portant règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n° CR 45-12 du 27 septembre 2012 et notamment ses articles 6, 7, 8 et 9,
- VU** la délibération n° CR 08-14 du 13 février 2014 relative à la prise d'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la période 2014-2020,
- VU** la délibération n° CR 35-14 du 25 septembre 2014 relative à la prise d'autorité de gestion et à la mise en œuvre de la gestion des fonds européens FEDER, FSE et FEADER 2014-2020,
- VU** la délibération n° CR 79-15 du 24 septembre 2015 relative aux modulations des fractions régionales de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques pour 2015,
- VU** la délibération n° CR 90-14 du 19 décembre 2014 fixant le montant des recettes et portant ouverture d'autorisations de programme, d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dans le budget de Région d'Ile-de-France pour 2015, et portant adoption de l'annexe au règlement budgétaire et financier n° CR 33-10 relative aux modalités de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020,
- VU** la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n° CR 44-16 du 18 mars 2016 sur les orientations budgétaires pour 2016,
- VU** le rapport d'activité et de développement durable 2015 de la Région Ile-de-France,
- VU** le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Région,
- VU** le rapport n° CR 45-16 présenté par Madame Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France,
- VU** l'avis n° 2016-02 du Conseil économique et social régional en date du 1^{er} avril 2016,
- VU** les avis émis par la Commission des finances et les autres Commissions saisies,

DELIBERE

TITRE I

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE 1

Le montant des recettes affectées à la section de fonctionnement est fixé pour 2016 à 4 364 610 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est fixé pour 2016 à 802 290 000 euros.

Le montant des recettes affectées à la section d'investissement est fixé pour 2016 à 4 399 853 000 euros conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

ARTICLE 2

Le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement du budget de la Région d'Ile-de-France est fixé pour 2016 à 1 701 587 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section d'investissement est fixé pour 2016 à 4 399 853 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement du budget de la Région d'Ile-de-France est fixé pour 2016 à 2 279 458 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section de fonctionnement est fixé pour 2016 à 4 364 610 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 3

Au-delà du montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget, il peut être procédé, dans la limite de 587 000 000 euros, à des tirages d'emprunt ayant pour objet le refinancement d'opérations de remboursement qui seraient effectuées, dans les mêmes limites, sur l'encours de dette mobilisé sur la ligne de crédit long terme à encours variable conclue auprès du groupe Caisse d'Epargne-Crédit Foncier. La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France est autorisée à négocier et à signer les documents contractuels correspondants.

ARTICLE 4

Les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget peuvent être contractés soit dans le cadre du contrat de ligne de crédit long terme à encours variable conclue auprès du groupe Caisse d'Epargne-Crédit Foncier, soit dans le cadre du programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (EMTN) signé le 4 mai 2001, soit hors de ces contrats cadres, sur une durée maximale de 30 ans.

Ces emprunts peuvent prendre la forme :

- de contrats d'emprunt ;
- de contrats nécessaires à l'émission de titres, avec ou sans cotation, qu'il s'agisse d'émissions syndiquées ou non, réalisées dans le cadre d'une offre au public de titres financiers au sens de l'article L. 411-1 du Code Monétaire et Financier, ou réservées aux investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, de placements privés, de bons nominatifs ou autres instruments similaires.

Ces emprunts peuvent être régis par le droit français ou par le droit d'un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Ces emprunts peuvent être libellés en euros ou en devises étrangères. Dans ce dernier cas, afin d'assurer une couverture intégrale du risque de change de la Région, un contrat d'échange de devises contre euros doit être conclu lors de la souscription de l'emprunt pour le montant total et la durée totale de l'emprunt.

Les emprunts contractés au titre de cet article, le cas échéant après contrat d'échange de devises, peuvent être indexés sur des indices sous-jacents de la zone euro (EURIBOR, EONIA, TAM, OAT, CMS ou tout autre index communément utilisé sur les marchés financiers). Ils ne comportent pas d'effet multiplicateur.

Les offres sont sélectionnées à l'issue d'une mise en concurrence d'au moins deux établissements permettant de comparer les conditions financières proposées, après prise en compte des contrats d'échange de devises et de taux s'il y a lieu.

Les primes et commissions versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers lors d'une opération d'emprunt ne peuvent excéder 1 % du montant de l'opération réalisée.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à définir l'ensemble des caractéristiques de l'opération notamment en termes de montant, durée, type d'amortissement, lancer des consultations, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer l'opération retenue et signer les documents contractuels correspondants et les avenants éventuels.

ARTICLE 5

Le plafond du programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (EMTN) est porté à 7 000 000 000 euros. La Présidente du Conseil Régional est habilitée à mettre à jour et à signer la documentation et les contrats relatifs à l'actualisation de ce programme.

ARTICLE 6

Pour couvrir ses besoins de trésorerie, la Région peut recourir à des émissions de billets de trésorerie réalisées dans le cadre de son programme de billets de trésorerie signé en 2002.

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à mettre à jour et à signer la documentation et les contrats relatifs à ce programme.

Les émissions sont réalisées après consultation de l'ensemble des établissements ayant signé le programme. La Région a la faculté d'effectuer à son gré des émissions et des remboursements, dans la limite du plafond de ce programme, soit 1 000 000 000 euros.

La durée des titres émis dans le cadre de ce programme ne peut excéder un an.

Les titres peuvent être émis en euros soit à taux fixe, soit à taux variable. Dans le cas d'émissions à taux fixe, un contrat d'échange de taux fixe contre taux variable peut être conclu. Dans le cas d'émissions à taux variable, un contrat d'échange de taux variable contre taux fixe peut être conclu.

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à négocier et à signer les documents contractuels correspondants.

ARTICLE 7

Pour la gestion de sa trésorerie, la Région peut utiliser la ligne de crédit à encours variable signée en 2007 auprès du groupe Caisse d'Epargne-Crédit Foncier en tant que ligne de trésorerie et elle aura la faculté d'effectuer à son gré des tirages et des remboursements sur cette ligne dans la limite du plafond contractuel, fixé désormais à 587 000 000 euros.

ARTICLE 8

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à lancer des consultations, retenir les meilleures offres et signer les documents contractuels pour la mise en place d'une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant global de 500 000 000 euros. La Région a la faculté d'effectuer à son gré des tirages et des remboursements sur cette ligne pour répondre aux besoins occasionnels de trésorerie. Ces lignes peuvent être indexées, au choix de la Région, sur les taux EONIA, T4M, TAG, ou EURIBOR.

ARTICLE 9

Les emprunts en cours au 31 décembre 2015 ou contractés au titre de l'exercice 2016 peuvent faire l'objet d'opérations d'aménagement et de gestion active de la dette dans un objectif de couverture du risque de taux d'intérêt et d'optimisation du coût de la dette régionale.

Ces opérations peuvent prendre la forme de contrats de couverture ou d'échange de taux d'intérêt à engagement ferme, conditionnel ou optionnel sur les marchés de gré à gré, afin de transférer le risque de taux entre taux variable et taux fixe ou inversement, de garantir ou de fixer par anticipation ou en différé un niveau de taux ou de marge.

Le capital sur lequel peuvent être conclues ces opérations est constitué des emprunts en cours contractés avant le 1^{er} janvier 2016 ainsi que des emprunts souscrits en 2016.

La durée maximale de ces opérations ne doit pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent.

Les produits de couverture retenus sont, en termes d'indices, indexés uniquement sur des indices sous-jacents de la zone euro (EONIA, EURIBOR, TAM, OAT, CMS, ou tout autre index communément utilisé par les marchés financiers) et, en termes de structure, ne comportent aucun effet multiplicateur.

Les établissements de crédit cocontractants doivent être sélectionnés à la suite d'une consultation mettant en concurrence au moins deux établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération.

Les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats de couverture et d'échange de taux d'intérêt ne peuvent excéder 1 % annuellement du capital de référence cumulé couvert.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à lancer des consultations, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer l'opération retenue, signer les documents contractuels correspondants ainsi qu'à résilier ou modifier les contrats déjà conclus.

ARTICLE 10

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1 618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les placements des fonds disponibles, dans les conditions prévues par cet article.

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à négocier et signer tout document nécessaire à la réalisation de ces placements.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- l'origine des fonds ;
- le montant à placer ;
- la nature du produit souscrit ;
- la durée du placement ou l'échéance maximale du placement.

ARTICLE 11

L'assemblée délibérante est tenue informée, à l'issue de chaque exercice budgétaire, des opérations conduites en application des articles 4, 8, 9 et 10 du présent titre. Il est rendu compte des éléments relatifs aux opérations visées par ces articles au compte administratif de l'exercice considéré. S'agissant des opérations visées à l'article 9, ce compte rendu précise les caractéristiques de chacune des opérations (taux de référence, durée, montant et spécification de la dette couverte) et les conditions d'exécution du contrat. Il fait en outre apparaître le montant de la dette couverte ainsi que le total des charges et produits constatés sur chaque ligne d'emprunt depuis la signature des contrats correspondants.

Abroge l'article 2 de la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 de délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente.

ARTICLE 12

Conformément à l'article L. 4 311-2 du CGCT, il est procédé à l'attribution de la subvention mentionnée à l'annexe IV-C2, et à l'affectation des autorisations d'engagement correspondantes.

ARTICLE 13

Le Conseil régional autorise le recours à des agents contractuels recrutés, sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en raison des besoins de service ou de la nature des fonctions, sur les postes de catégorie A inscrits en annexe IV D1 « Autres éléments d'informations – Etat du personnel au 01/01/2016 » à la présente délibération et dont les caractéristiques sont définies en annexe n°1 de la présente délibération, à la condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

ARTICLE 14

Le Conseil régional affirme solennellement sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Il demande donc :

- qu'il soit mis fin à la diminution en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités et que leur progression soit désormais au minimum au niveau de l'inflation ;
- le remboursement des charges nettes non compensées par l'Etat issues de la phase II de la décentralisation.

ARTICLE 15

Le Conseil régional mandate la Présidente afin d'engager des discussions avec le Gouvernement en vue de la mise en place d'une TVA à 5,5 % dans les transports publics.

ARTICLE 16

Le Conseil régional mandate la Présidente afin d'engager des discussions avec le Gouvernement en vue d'une expérimentation de la taxe kilométrique poids-lourds en Ile-de-France.

ARTICLE 17

Mandate la Présidente du conseil régional pour proposer au conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France d'engager un audit technique et financier du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 11 AVR. 2016**

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**

**La Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France**

Valérie Pécresse

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 : Fonctions regroupant les postes de catégorie A pour lesquels l'Assemblée régionale autorise le recours à des agents contractuels

Une Fonction regroupe les postes budgétaires proches les uns des autres du fait des activités exercées, des connaissances et savoir-faire mobilisés ainsi que du niveau de compétences attendu. Aussi, les fonctions décrites ci-après regroupent l'ensemble des postes de catégorie A pour lesquels l'Assemblée régionale autorise le recours à des agents contractuels.

* Le total de la rémunération des contractuels correspond au traitement indiciaire mensuel brut de référence majoré de 35 %, dans la limite du montant des primes définies par l'Assemblée régionale pour les agents titulaires occupant un emploi similaire.

FONCTIONS	NATURE DES FONCTIONS	GRADES DE REFERENCE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Domaine 1 : Pilotage des ressources				
Famille 1 : Elaboration et pilotage des politiques publiques				
Directeur-trice	<p>Mission : Participer à la définition des orientations de l'institution et assurer leur mise en œuvre. Sous la responsabilité de la direction générale, assurer la direction des services dont il a la charge et piloter leur organisation.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p>Niveau de technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs unités, services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur – Administrateur – Administrateur hors-classe – Administrateur général</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Inspecteur-trice général-e	<p>Mission : Piloter des missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil, de médiation à l'égard des services de la collectivité et des organismes associés.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances des risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances de l'ingénierie projet. Bonnes connaissances des principes généraux du contrôle de l'évaluation et de l'audit. Maîtrise de la stratégie des organisations.</p> <p>Niveau de technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Coordination d'études et/ou des projets transversaux en intégrant des contraintes techniques administratives et financières. Elaboration de solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur – Administrateur – Administrateur hors-classe – Administrateur général</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Secrétaire général-e	<p>Mission : En collaboration avec la direction générale des services, les directions et/ou les élus et le cabinet du-de la Président-e, garantir la sécurité administrative, juridique et comptable de son périmètre d'intervention et/ou le bon déroulement des travaux de l'assemblée.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale.</p> <p>Niveau de technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Coordination d'études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Elaboration de solutions à des problèmes transversaux complexes. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Directeur – Administrateur – Administrateur hors classe - Administrateur général</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Chargé-e de mission politiques publiques	<p>Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur- Administrateur territorial</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal- Ingénieur hors classe- Ingénieur en chef</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine.</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Famille 2 : Management de proximité				
Responsable de service	<p>Mission : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en œuvre avec efficience et en adéquation avec les objectifs de la direction.</p> <p>Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publics (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Coordonner le travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur- Administrateur territorial</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal- Ingénieur hors classe- Ingénieur en chef</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Domaine 2 : Organisation et gestion des ressources				
Famille 3 : Affaires générales				
Auditeur-trice/ Contrôleur interne (H/F)	<p>Missions : Analyser le fonctionnement des activités de l'institution et de ses organismes associés et effectuer des préconisations (audit) ou mettre en œuvre un dispositif de contrôle de l'organisation et des processus pour réduire les risques liés au fonctionnement de la collectivité et faciliter la continuité de ses activités en cas de problème majeur (contrôle).</p> <p>Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et législatif relatif au contrôle et à l'audit interne. Maîtrise de la méthodologie et des normes professionnelles d'audit et de contrôle interne. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonne connaissance des risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissance de l'organisation et du fonctionnement interne de l'institution. Connaissances de base de la stratégie des organisations. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé-e de coordination affaires générales	<p>Mission : Cordonner en transversalité l'activité et les procédures administratives, juridiques et/ou financières d'une unité, d'une direction ou d'un service.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, le fonctionnement des assemblées délibérantes, les processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets marchés publics	<p>Mission : Concevoir et élaborer les contrats publics et les dossiers de marchés publics (procédure, programmation, etc.), en liaison avec les unités, directions, services concernés.</p> <p>Connaissances : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Juriste	<p><u>Mission</u> : Mission de conseil juridique, de rédaction ou de contrôle de la validité des actes et de gestion des litiges et des contentieux.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances approfondies dans une ou plusieurs branches spécialisées du droit. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 5 : Communication				
Attaché-e de presse	<p><u>Mission</u> : Gérer les relations avec les médias (presse écrite, TV, radio, web, etc.). Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de communication internes et externes, vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des techniques journalistiques et de plan médias. Bonnes connaissances des modes de fonctionnement et de l'organisation des médias. Bonnes capacités rédactionnelles. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions. S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec les partenaires décideurs et des acteurs externes. Optimiser les moyens d'action et ressources pour atteindre les objectifs de l'activité.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable communication éditoriale et/ou numérique	<p><u>Mission</u> : Assurer la rédaction, la réalisation et la diffusion de l'information sur tout support. Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de communication interne et externe, vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Bonnes connaissances de la chaîne graphique. Maîtrise rédactionnelle. Très bonne connaissance des métiers de l'édition. Connaissances de base en graphisme. Connaissance des méthodes de recueil de l'information (entretiens, réunions, enquêtes, reportages, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement et de l'organisation des médias. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions. S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec les partenaires décideurs et des acteurs externes. Optimiser les moyens d'action et ressources pour atteindre les objectifs de l'activité.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets communication	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la communication et la valorisation des dispositifs régionaux au sein de son unité.</p> <p><u>Connaissances</u> : Capacités rédactionnelles. Connaissance de base des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Connaissance des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Choisir parmi les moyens d'actions les mieux adaptés à chaque situation.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable des actions de communication	<p>Mission : Elaborer, coordonner et mettre en œuvre les actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p>Connaissances : Connaissances des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Très bonnes connaissances des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 6 : Finances				
Contrôleur de gestion (H/F)	<p>Mission : Concevoir et animer un dispositif d'aide au pilotage pour améliorer les connaissances des moyens et des ressources de l'action publique et optimiser leur rapport avec les résultats de l'activité de l'institution</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des moyens et ressources de l'action publique. Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des outils et techniques du contrôle de gestion. Connaissances des méthodes et outils d'analyse des coûts. Connaissances de base en droit public. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Contrôleur budgétaire (H/F)	<p>Mission : Concevoir et animer un dispositif de conseil à l'élaboration et l'exécution budgétaire de son portefeuille. Est garant de l'optimisation de l'allocation des ressources.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Chargé-e de coordination budgétaire et comptable	<p><u>Mission</u> : Cordonner l'activité budgétaire, comptable et/ou financière de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable opérationnel des processus financiers	<p><u>Mission</u> : Participer à la définition, mettre en œuvre, suivre et contrôler les processus financiers de son périmètre (emprunt, dette, recettes, trésorerie) en lien avec les partenaires internes et externes</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Connaissance des outils de suivi financier et applications comptables. Maîtrise de l'anglais professionnel et financier (conversation, négociation, discussions budgétaires). Connaissances de base des techniques de simulation financière. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur-Administrateur territorial	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets affaires financières	<p><u>Mission</u> : Piloter des projets en vue de déployer et/ou réformer un système, un processus, dans le domaine des affaires financières.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des procédures et règles budgétaires et de comptabilité publique (nomenclature M71). Connaissance des applications comptables et bureautiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse.</p> <p>Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 7 : Ressources Humaines				
Responsable des dispositifs ressources humaines	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable de la gestion des ressources humaines	<p>Mission : Assurer la gestion individuelle des agents sur son périmètre : mobilité, recrutement, accompagnement des parcours, gestion des situations individuelles, etc.</p> <p>Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique et des règles de gestion associées. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets ressources humaines	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques RH de son périmètre (formation, GPEC, organisation, effectifs, etc.).</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable du management des ressources humaines	<p>Mission : Participer à l'élaboration et au portage des politiques RH au sein des unités. Assure le conseil RH auprès des DGA, encadrement et agents dans une logique d'harmonisation et d'accompagnement collectif.</p> <p>Connaissances : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Bonnes connaissances en droit public. Bonnes connaissances en gestion de compétences. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur-Administrateur territorial	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Famille 8 : Santé-Sécurité-Conditions de travail				
Ergonome	<p><u>Mission</u> : Etudier les activités pour améliorer les conditions de travail des agents dans les situations existantes ou futures. Concevoir des situations de travail adaptées à l'homme, aussi bien d'un point de vue des caractéristiques physiques et cognitives que psychiques.</p> <p><u>Connaissances</u> : Maîtrise de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Connaissances des problématiques du vieillissement, du handicap et des risques psycho-sociaux. Connaissances de la législation du travail. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conseiller-ère en prévention des risques professionnels	<p><u>Mission</u> : Participer à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à la Région (siège et lycées)</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance du référentiel qualité normative applicable à la santé et la sécurité. Connaissance de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Connaissances de base du statut de la fonction publique territoriale. Connaissances de la législation du travail. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets sécurité-sûreté	<p><u>Mission</u> : Garantir par son expertise, la stricte application de la réglementation et des grands principes adoptés par la région en matière de Sécurité incendie au sein du parc immobilier de la collectivité</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances relatives aux normes Systèmes Sécurité Incendie. Bonnes connaissances du code de la construction et de l'habitation, de la réglementation contre les risques incendie et de panique. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable projets management qualité	<p><u>Mission</u> : Participer à la conception et au déploiement de la démarche qualité de la région.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance des obligations réglementaires et législatives en matière de management de la qualité. Connaissance des référentiels normatifs applicables au management de la qualité. Bonnes connaissances des processus de l'institution, ses flux, les technologies, compétences mobilisées. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 9 : Systèmes d'information (SI)				
Chargé-e de coordination des infrastructures SI	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets maîtrise d'œuvre SI	<p><u>Mission</u> : Piloter les mises en production, la maintenance et mettre en œuvre des projets informatiques de son périmètre d'intervention.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Maîtrise de l'environnement web, UML, XML, SQL, virtualisation. Connaissances des méthodes de développement d'application. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable projets maîtrise d'ouvrage SI	<p>Mission : Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques de son périmètre et garantir le bon fonctionnement des applications ainsi que leur adaptation aux besoins de la collectivité</p> <p>Connaissances : Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de la sécurité des SI	<p>Mission : A partir de l'analyse des risques relatifs aux systèmes d'information de la région, définir et mettre en œuvre la politique de sécurité informatique de la collectivité</p> <p>Connaissances : Connaissance de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissance des normes, outils, procédures et règles de sécurité en matière de systèmes d'information. Connaissance de base de la méthodologie relative aux normes ISO 27000 et ISO 31000. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Domaine 3 : Conservation et Gestion du patrimoine				
Famille 10 : Conservation du patrimoine				
Archiviste	<p>Mission : Participer à la collecte, au traitement et à la valorisation des archives de la région et de ses organismes associés.</p> <p>Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et des normes applicables aux archives et aux versements des éliminations. Maîtrise des règles de communication des archives. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Connaissance des normes de catalogage et d'indexation.</p> <p>Niveau de technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Attaché de conservation du patrimoine	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Documentaliste	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique documentaire de la collectivité en conduisant notamment la mise en œuvre de projets documentaires et en coordonnant le déploiement des outils d'informatique documentaire</p> <p>Connaissances : Maîtrise des techniques documentaires. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Maîtrise des sources d'information (presse, édition, bases de données, internet, etc.). Bonnes connaissances de l'informatique documentaire et des NTIC. Connaissance des normes de catalogage et d'indexation.</p> <p>Niveau de technicité : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Responsable projets valorisation du patrimoine	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des projets d'étude et de valorisation du patrimoine de la région.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de conservation et de valorisation du patrimoine. Connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Très bonnes connaissances en histoire de l'architecture et histoire de l'art. Connaissance des méthodes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine</p> <p>Conserveur de patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Famille 11 : Travaux et maintenance du patrimoine				
Responsable études gestion du patrimoine	<p>Mission : Assurer le montage technique, financier et architectural des opérations de construction, de rénovation et/ou d'équipement du patrimoine de la région (siège et lycées).</p> <p>Connaissances : Connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché de conservation du patrimoine</p> <p>Conserveur de patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Responsable opérations de construction et de maintenance	<p>Mission : Piloter et coordonner les travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la Région (siège et lycées).</p> <p>Connaissances : Très bonnes connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Domaine 4 : Développement du territoire et service aux usagers				
Famille 12 : Actions éducatives/formation professionnelle				
Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 13 : Aménagement et développement économique				
Chargé-e d'études socio-démographiques	<p>Mission : Capter, créer, exploiter, analyser les données démographiques, statistiques nécessaires à la mise en œuvre efficiente des politiques publiques de la collectivité.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de l'administration de base de données, des outils de traitement des données statistiques (SAS, BO, access, etc.) et cartographiques (Géo-concept, etc.). Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention et des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable des dispositifs d'action sociale	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissances des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale. Connaissances des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires. Bonnes connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Bonnes connaissances des programmes européens (cadre réglementaire, champ d'intervention, principes de fonctionnement). Très bonnes connaissances du programme opérationnel régional (POR) : gouvernance, processus d'élaboration, contenu des axes, OS, DGSC, etc. Bonnes connaissances des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens : éligibilité, règles de gestion, suivi, certification, évaluation, contrôle. Connaissances de base des dispositifs de prévention et de détection de la fraude. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissance des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable projets affaires européennes et/ou internationales	<p>Mission : Pilote l'accompagnement et la structuration des projets concernés par les financements européens et/ou le déploiement de la politique de coopération décentralisée/interrégionale</p> <p>Connaissances : Connaissance des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale. Très bonnes connaissances des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires. Connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Connaissances des programmes européens (cadre réglementaire, champ d'intervention, principes de fonctionnement). Très bonnes connaissances du programme opérationnel régional (POR) : gouvernance, processus d'élaboration, contenu des axes, OS, DGSC, etc. Connaissances de base des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens : éligibilité, règles de gestion, suivi, certification, évaluation, contrôle. Bonnes connaissances des procédures de marchés publics. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets aménagement et/ou transformation du territoire	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques d'aménagement et de transformation du territoire de son périmètre (prospective, planification, aménagement, sdrif, créations urbaines, etc.)</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Responsable projets management environnemental	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement (agenda 21, développement agricole, air, bruit, parcs naturels, déchets, énergie, climat, biodiversité, etc.).</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de management environnemental. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de management environnemental. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de management environnemental. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 14 : Culture/Loisirs				
Responsable des dispositifs de développement culturel et/ou sport	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets développement culturel et/ou sport	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets de développement culturel ou de politiques du sport.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Famille 15 : Restauration collective				
Responsable projets restauration collective	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets en hébergement et restauration scolaires : tarification, modes de gestion, qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de restauration collective. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Connaissances du contexte institutionnel et juridique des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 16 : Transport/déplacements				
Responsable projets transports-mobilité	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques relatives aux déplacements, mobilité, transports (collectifs et de marchandises).</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de déplacement. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques > 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
Informations statistiques		
	Valeurs	
Population totale*	12 116 367	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (3) Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la Région
Longueur de la voirie régionale (en km)		

* Décret n° 2015-1851 du 29 décembre 2015

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L 4332-5 du CGCT (1)	Sans objet	Sans objet

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	230,23
2	Produit des impositions directes / population	61,45
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	279,57
4	Dépenses d'équipement brut / population	142,77
5	Encours de la dette / population (2)	442,63
6	Dotation globale de fonctionnement / population	45,57
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,15
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0,95
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,51
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	1,58

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

LES RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2016

1- Dépenses réelles de fonctionnement / population

Par dépenses réelles, on entend le total des dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des opérations d'ordre (virement, dotation aux amortissements), qui ne donnent pas lieu à décaissement mais à un simple jeu d'écriture comptable, et à l'exclusion du versement au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources régionales (FNGIR) et du prélèvement au titre de la péréquation CVAE.

2- Produit des impositions directes / population

Ce ratio concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). En est déduit le versement au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources régionales (FNGIR) et le prélèvement au titre de la péréquation CVAE.

3- Recettes réelles de fonctionnement / population

Ce ratio reprend les recettes réelles totales de fonctionnement (nettes du versement au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources régionales - FNGIR - et du prélèvement au titre de la péréquation CVAE et hors recettes d'ordre qui correspondent à des transferts entre sections).

4- Dépenses d'équipement brut / population

Ce ratio prend en compte l'ensemble des dépenses d'équipement.

5- Encours de la dette / population

Le ratio est calculé sur l'encours total de la dette au 1/01/2015 (encours prévisionnel)

6- DGF / population

Ce ratio est calculé sur le montant total de la DGF.

7- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

Ce ratio est calculé en totalisant les dépenses directes et indirectes de personnel (y compris charges sociales), rapportées au total des dépenses réelles de la section de fonctionnement à l'exclusion du versement au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources régionales (FNGIR) et du prélèvement au titre de la péréquation CVAE.

8- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF

Le ratio calculé prend en compte dans le remboursement en capital de la dette le total des dépenses figurant au chapitre 923 article 16 (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie et au refinancement éventuel de l'emprunt consolidé sur les lignes à encours variable).

9- Dépenses d'équipement brut / RRF

Les définitions du numérateur et du dénominateur de ce ratio sont les mêmes que celles indiquées précédemment.

10- Encours de la dette / RRF

Les définitions du numérateur et du dénominateur de ce ratio sont les mêmes que celles indiquées précédemment.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I
	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement
- vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 65861

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise la présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, la présidente est réputée ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été présenté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTAT	C1

SANS OBJET COMPTE TENU DE LA DATE DE VOTE DU PRÉSENT BUDGET PRIMITIF

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET				
Investissement				(1)
Fonctionnement				(2)

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses >recettes, et + si recettes >dépenses.

	RESTES A REALISER - N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL DES RAR			
Investissement			
Fonctionnement			

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)	
	TOTAL	Investissement
Fonctionnement		

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES	C2

SANS OBJET COMPTE TENU DE LA DATE DE VOTE DU PRÉSENT BUDGET PRIMITIF

DETAIL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES (1)

Chap./ art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES	C3

SANS OBJET COMPTE TENU DE LA DATE DE VOTE DU PRÉSENT BUDGET PRIMITIF

DETAIL DES RESTES A REALISER EN RECETTES (1)

Chap./ art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP0201-026	Amélioration de l'environnement professionnel	900	100 000,00 100 000,00
2016 - HP0202-001	Moyens des services (hors informatique)	900	2 295 000,00 2 295 000,00
2016 - HP0202-002	Moyens informatiques des services	900	5 632 000,00 5 632 000,00
2016 - HP0202-003	Communication institutionnelle	900	300 000,00 300 000,00
2016 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	900	800 000,00 800 000,00
2016 - HP044-003	Coopération décentralisée	900	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP044-013	Solidarité internationale	900	800 000,00 800 000,00
2016 - HP048-016	Coopération décentralisée hors APD	900	300 000,00 300 000,00
2016 - HP12-001	Construction et travaux dans les CFA	901	20 000 000,00 20 000 000,00
2016 - HP12-002	Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	901	6 000 000,00 6 000 000,00
2016 - HP13-001	Formations sanitaires	901	1 300 000,00 1 300 000,00
2016 - HP13-002	Formations sociales	901	2 200 000,00 2 200 000,00
2016 - HP222-001	Études générales lycées publics	902	8 000 000,00 8 000 000,00
2016 - HP222-002	Acquisitions	902	100 000,00 100 000,00
2016 - HP222-003	Construction des lycées neufs	902	82 370 000,00 82 370 000,00
2016 - HP222-004	Rénovation des lycées publics	902	94 535 000,00 94 535 000,00
2016 - HP222-005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	57 640 000,00 57 640 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP222-006	Travaux de maintenance	902	33 000 000,00 33 000 000,00
2016 - HP222-008	Équipement des lycées publics	902	51 000 000,00 51 000 000,00
2016 - HP224-012	Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	902	300 000,00 300 000,00
2016 - HP224-013	Équipement des cités mixtes départementales	902	240 000,00 240 000,00
2016 - HP224-029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	8 500 000,00 8 500 000,00
2016 - HP224-030	Equipement des cités mixtes régionales	902	4 000 000,00 4 000 000,00
2016 - HP224-032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	13 000 000,00 13 000 000,00
2016 - HP224-034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	1 200 000,00 1 200 000,00
2016 - HP224-035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	47 132 000,00 47 132 000,00
2016 - HP23-001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	500 000,00 500 000,00
2016 - HP27-001	Sécurisation des lycées	902	10 290 000,00 10 290 000,00
2016 - HP28-005	Schéma des formations	902	480 000,00 480 000,00
2016 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP312-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	6 755 000,00 6 755 000,00
2016 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	1 800 000,00 1 800 000,00
2016 - HP312-008	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	2 330 000,00 2 330 000,00
2016 - HP312-015	Fonds d'investissement pour la culture	903	16 800 000,00 16 800 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	903	3 715 000,00 3 715 000,00
2016 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	360 000,00 360 000,00
2016 - HP32-001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	18 265 000,00 18 265 000,00
2016 - HP33-001	Investissements dans les îles de loisirs	903	9 880 000,00 9 880 000,00
2016 - HP37-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	1 400 000,00 1 400 000,00
2016 - HP41-002	Renforcement de l'offre de soins	904	3 000 000,00 3 000 000,00
2016 - HP41-008	Soutien aux centres d'IVG	904	250 000,00 250 000,00
2016 - HP42-002	Dispositif en faveur des personnes âgées	904	400 000,00 400 000,00
2016 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	3 500 000,00 3 500 000,00
2016 - HP42-004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	6 500 000,00 6 500 000,00
2016 - HP51-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	15 000 000,00 15 000 000,00
2016 - HP52-002	Contrat régional territorial	905	20 000 000,00 20 000 000,00
2016 - HP53-001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	6 500 000,00 6 500 000,00
2016 - HP53-002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	7 000 000,00 7 000 000,00
2016 - HP54-002	Développement du parc locatif social	905	71 200 000,00 71 200 000,00
2016 - HP54-004	Aide au parc privé	905	11 500 000,00 11 500 000,00
2016 - HP54-005	Actions en faveur du logement des jeunes	905	28 000 000,00 28 000 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP56-001	Aide au développement du territoire numérique	905	2 500 000,00 2 500 000,00
2016 - HP57-001	Bouclier de sécurité	905	8 500 000,00 8 500 000,00
2016 - HP62-001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	4 297 000,00 4 297 000,00
2016 - HP62-002	Préservation de la biodiversité préservation de la bio diversité	906	1 200 000,00 1 200 000,00
2016 - HP62-003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	37 200 000,00 37 200 000,00
2016 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	4 200 000,00 4 200 000,00
2016 - HP62-005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	21 055 000,00 21 055 000,00
2016 - HP62-006	Soutien du bassin hydrographique de la Seine	906	1 803 000,00 1 803 000,00
2016 - HP71-007	Soutien aux démarches de développement durable	907	200 000,00 200 000,00
2016 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	907	5 000 000,00 5 000 000,00
2016 - HP73-001	Soutien à AIRPARIF	907	560 000,00 560 000,00
2016 - HP73-002	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	907	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP74-001	Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	907	500 000,00 500 000,00
2016 - HP74-002	Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	907	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP74-003	Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	907	1 900 000,00 1 900 000,00
2016 - HP75-001	Politique énergie-climat	907	21 700 000,00 21 700 000,00
2016 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	10 000 000,00 10 000 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	2 750 000,00 2 750 000,00
2016 - HP78-001	Circulations douces	907	17 000 000,00 17 000 000,00
2016 - HP78-002	Lutte contre le bruit	907	270 000,00 270 000,00
2016 - HP810-001	Accessibilité du réseau	908	20 000 000,00 20 000 000,00
2016 - HP810-003	Études et expérimentations	908	7 200 000,00 7 200 000,00
2016 - HP811-009	Suppression des passages à niveau	908	8 000 000,00 8 000 000,00
2016 - HP812-010	Grands pôles intermodaux	908	2 400 000,00 2 400 000,00
2016 - HP818-014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	2 000 000,00 2 000 000,00
2016 - HP821-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	2 500 000,00 2 500 000,00
2016 - HP823-003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	15 000 000,00 15 000 000,00
2016 - HP825-004	Aménagements de sécurité	908	4 000 000,00 4 000 000,00
2016 - HP883-001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP884-006	Logistique urbaine	908	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	29 500 000,00 29 500 000,00
2016 - HP91-002	Appui au développement économique des territoires	909	3 000 000,00 3 000 000,00
2016 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	909	1 400 000,00 1 400 000,00
2016 - HP92-001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	5 500 000,00 5 500 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP92-002	Soutien à l'innovation technologique	909	6 500 000,00 6 500 000,00
2016 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	21 000 000,00 21 000 000,00
2016 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	909	16 800 000,00 16 800 000,00
2016 - HP92-007	Soutien au dialogue Sciences- Société	909	100 000,00 100 000,00
2016 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	909	4 800 000,00 4 800 000,00
2016 - HP93-004	Agriculture et Environnement	909	700 000,00 700 000,00
2016 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	27 820 000,00 27 820 000,00
2016 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	880 000,00 880 000,00
2016 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	4 000 000,00 4 000 000,00
2016 - PJ23-002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	1 000 000,00 1 000 000,00
2016 - PJ811-005	Liaisons tramways	908	8 000 000,00 8 000 000,00
2016 - PJ811-006	Métro	908	55 000 000,00 55 000 000,00
2016 - PJ812-010	Grands pôles intermodaux	908	15 000 000,00 15 000 000,00
2016 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	333 000,00 333 000,00
2016 - PR23-002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	95 000 000,00 95 000 000,00
2016 - PR52-001	Territoires stratégiques	905	37 000 000,00 37 000 000,00
2016 - PR56-001	Aide au développement du territoire numérique	905	10 000 000,00 10 000 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - PR72-001	Prévention et gestion des déchets	907	3 000 000,00 3 000 000,00
2016 - PR74-001	Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	907	900 000,00 900 000,00
2016 - PR74-002	Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	907	1 500 000,00 1 500 000,00
2016 - PR75-001	Politique énergie-climat	907	13 000 000,00 13 000 000,00
2016 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	1 800 000,00 1 800 000,00
2016 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	250 000,00 250 000,00
2016 - PR77-001	Réseau routier	907	3 800 000,00 3 800 000,00
2016 - PR77-002	Réseau ferré	907	3 900 000,00 3 900 000,00
2016 - PR811-004	Liaisons ferroviaires	908	174 500 000,00 174 500 000,00
2016 - PR811-005	Liaisons tramways	908	66 000 000,00 66 000 000,00
2016 - PR811-006	Métro	908	110 000 000,00 110 000 000,00
2016 - PR812-010	Grands pôles intermodaux	908	2 600 000,00 2 600 000,00
2016 - PR812-013	Lignes à grande vitesse	908	7 200 000,00 7 200 000,00
2016 - PR818-015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	23 800 000,00 23 800 000,00
2016 - PR821-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	44 600 000,00 44 600 000,00
2016 - PR883-001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	2 200 000,00 2 200 000,00
2016 - PR884-006	Logistique urbaine	908	1 370 000,00 1 370 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - PR885-003	Plateformes portuaires	908	1 930 000,00 1 930 000,00
2016 - PR92-002	Soutien à l'innovation technologique	909	2 000 000,00 2 000 000,00
TOTAL			1 701 587 000,00
AP de dépenses imprévues (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			1 701 587 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP01-003	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	944	40 000,00 40 000,00
2016 - HP0202-003	Communication institutionnelle	930	8 550 000,00 8 550 000,00
2016 - HP0202-004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	3 965 000,00 3 965 000,00
2016 - HP0202-011	Charges liées aux immeubles	930	26 247 000,00 26 247 000,00
2016 - HP0202-012	Fonctionnement des services	930	12 761 000,00 12 761 000,00
2016 - HP0202-013	Véhicules	930	1 080 000,00 1 080 000,00
2016 - HP0202-016	Subventions à divers organismes	930	1 590 000,00 1 590 000,00
2016 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	930	3 650 000,00 3 650 000,00
2016 - HP021-019	Société d'entraide des conseillers régionaux	930	1 470 000,00 1 470 000,00
2016 - HP021-020	Fonctionnement général du CR	930	1 956 000,00 1 956 000,00
2016 - HP021-021	Formation, information des élus régionaux	930	770 000,00 770 000,00
2016 - HP022-022	Indemnités et charges du CESER	930	100 000,00 100 000,00
2016 - HP022-023	Fonctionnement général du CESER	930	328 000,00 328 000,00
2016 - HP042-004	Actions européennes	930	800 000,00 800 000,00
2016 - HP044-003	Coopération décentralisée	930	1 240 000,00 1 240 000,00
2016 - HP048-007	Rayonnement international	930	160 000,00 160 000,00
2016 - HP048-008	Animation régionale	930	200 000,00 200 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP048-014	Méditerranée (dispositif)	930	300 000,00 300 000,00
2016 - HP048-017	Coopération décentralisée hors APD	930	610 000,00 610 000,00
2016 - HP10-002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	5 200 000,00 5 200 000,00
2016 - HP11-004	Accès à l'information et à l'orientation	931	20 650 000,00 20 650 000,00
2016 - HP11-005	Mesures d'insertion professionnelle	931	80 000 000,00 80 000 000,00
2016 - HP11-006	Qualification par la formation continue	931	165 870 000,00 165 870 000,00
2016 - HP11-007	Accompagnement de la formation des salariés	931	4 850 000,00 4 850 000,00
2016 - HP11-008	Rémunération des stagiaires	931	111 914 000,00 111 914 000,00
2016 - HP11-011	Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	931	4 172 000,00 4 172 000,00
2016 - HP12-003	Qualification par l'apprentissage	931	226 000 000,00 226 000 000,00
2016 - HP12-004	Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	931	46 000 000,00 46 000 000,00
2016 - HP13-001	Formations sanitaires	931	145 586 000,00 145 586 000,00
2016 - HP13-002	Formations sociales	931	39 005 000,00 39 005 000,00
2016 - HP13-003	Mesures diverses	931	331 000,00 331 000,00
2016 - HP13-004	Fonds régional d'aide sociale	931	400 000,00 400 000,00
2016 - HP222-017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	132 050 000,00 132 050 000,00
2016 - HP222-018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	2 404 000,00 2 404 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP222-024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	810 000,00 810 000,00
2016 - HP223-016	Lycées privés forfait d'externat "matériel"	932	32 725 000,00 32 725 000,00
2016 - HP223-028	Lycées privés forfait d'externat "personnel"	932	33 861 000,00 33 861 000,00
2016 - HP224-020	Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	932	137 000,00 137 000,00
2016 - HP224-031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	18 650 000,00 18 650 000,00
2016 - HP23-004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	4 145 000,00 4 145 000,00
2016 - HP23-008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	2 300 000,00 2 300 000,00
2016 - HP27-002	Prévention et lutte contre les violences scolaires	932	640 000,00 640 000,00
2016 - HP28-003	Centre de ressources	932	300 000,00 300 000,00
2016 - HP28-004	Aides aux élèves de second cycle	932	35 813 000,00 35 813 000,00
2016 - HP28-005	Schéma des formations	932	8 293 000,00 8 293 000,00
2016 - HP28-009	Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	932	716 000,00 716 000,00
2016 - HP312-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	34 808 000,00 34 808 000,00
2016 - HP312-006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	2 616 000,00 2 616 000,00
2016 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	933	617 000,00 617 000,00
2016 - HP312-008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	4 187 000,00 4 187 000,00
2016 - HP312-009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	9 372 000,00 9 372 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES		I
PRESENTATION DES AE VOTEES		D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP312-013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	4 444 000,00 4 444 000,00
2016 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	933	336 000,00 336 000,00
2016 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	380 000,00 380 000,00
2016 - HP32-002	Développement de la pratique sportive	933	6 026 000,00 6 026 000,00
2016 - HP32-003	Événements sportifs	933	6 810 000,00 6 810 000,00
2016 - HP33-002	Charges diverses liées aux îles de loisirs	933	339 000,00 339 000,00
2016 - HP33-003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	1 195 000,00 1 195 000,00
2016 - HP40-001	Développement de la vie associative	934	1 250 000,00 1 250 000,00
2016 - HP40-004	Observatoires et organismes consultatifs	934	1 058 000,00 1 058 000,00
2016 - HP41-001	Accès aux soins des publics spécifiques	934	4 781 000,00 4 781 000,00
2016 - HP41-004	Transport aérien d'urgence	934	180 000,00 180 000,00
2016 - HP42-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	50 000,00 50 000,00
2016 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	1 600 000,00 1 600 000,00
2016 - HP50-001	SDRIF	935	300 000,00 300 000,00
2016 - HP50-002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	20 910 000,00 20 910 000,00
2016 - HP50-008	Stratégies métropolitaines et métropole francilienne	935	341 000,00 341 000,00
2016 - HP51-003	Actions Politique de la Ville	935	2 900 000,00 2 900 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP54-005	Actions en faveur du logement des jeunes	935	40 000,00 40 000,00
2016 - HP54-006	Autres actions logement	935	265 000,00 265 000,00
2016 - HP56-001	Aide au développement du territoire numérique	935	1 900 000,00 1 900 000,00
2016 - HP56-003	Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC	935	800 000,00 800 000,00
2016 - HP57-004	Actions de prévention et de médiation	935	1 100 000,00 1 100 000,00
2016 - HP61-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	16 200 000,00 16 200 000,00
2016 - HP61-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	2 338 000,00 2 338 000,00
2016 - HP61-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	18 245 000,00 18 245 000,00
2016 - HP61-004	IEJ en Seine Saint Denis	936	1 600 000,00 1 600 000,00
2016 - HP61-005	Assistance technique FSE	936	1 600 000,00 1 600 000,00
2016 - HP62-003	Renforcement des facteurs de compétitivité	936	3 610 000,00 3 610 000,00
2016 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	3 480 000,00 3 480 000,00
2016 - HP62-006	Soutien du bassin hydrographique de la Seine	936	200 000,00 200 000,00
2016 - HP62-007	Assistance technique FEDER	936	700 000,00 700 000,00
2016 - HP63-001	FEADER	936	12 000 000,00 12 000 000,00
2016 - HP71-002	Démarches de développement durable	937	3 240 000,00 3 240 000,00
2016 - HP71-008	Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable	937	900 000,00 900 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	937	1 860 000,00 1 860 000,00
2016 - HP73-002	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	937	100 000,00 100 000,00
2016 - HP74-005	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau	937	580 000,00 580 000,00
2016 - HP75-001	Politique énergie-climat	937	700 000,00 700 000,00
2016 - HP76-001	Agence des espaces verts	937	9 660 000,00 9 660 000,00
2016 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	860 000,00 860 000,00
2016 - HP78-002	Lutte contre le bruit	937	1 030 000,00 1 030 000,00
2016 - HP80-001	Études générales	938	850 000,00 850 000,00
2016 - HP810-019	Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	938	641 075 000,00 641 075 000,00
2016 - HP810-020	Actions spécifiques en matière de tarification	938	139 474 000,00 139 474 000,00
2016 - HP810-021	Soutien au développement des transports en commun	938	82 000,00 82 000,00
2016 - HP818-018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	14 000 000,00 14 000 000,00
2016 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	3 062 000,00 3 062 000,00
2016 - HP91-002	Appui au développement économique des territoires	939	600 000,00 600 000,00
2016 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	939	5 300 000,00 5 300 000,00
2016 - HP91-006	Appui à l'attractivité et au développement économique francilien	939	11 041 000,00 11 041 000,00
2016 - HP91-012	Soutien à l'emploi	939	26 150 000,00 26 150 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES		I
PRESENTATION DES AE VOTEES		D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - HP92-001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	2 210 000,00 2 210 000,00
2016 - HP92-002	Soutien à l'innovation technologique	939	4 197 000,00 4 197 000,00
2016 - HP92-003	Evaluations, études, actions support	939	160 000,00 160 000,00
2016 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	1 700 000,00 1 700 000,00
2016 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	939	10 780 000,00 10 780 000,00
2016 - HP92-007	Soutien au dialogue Sciences- Société	939	650 000,00 650 000,00
2016 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	939	1 600 000,00 1 600 000,00
2016 - HP93-002	Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire	939	1 740 000,00 1 740 000,00
2016 - HP93-003	Actions agri-environnementales	939	2 850 000,00 2 850 000,00
2016 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	3 260 000,00 3 260 000,00
2016 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	700 000,00 700 000,00
2016 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	3 583 000,00 3 583 000,00
2016 - HP95-002	Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	939	16 088 000,00 16 088 000,00
2016 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	200 000,00 200 000,00
2016 - PR10-002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	1 500 000,00 1 500 000,00
2016 - PR13-003	Mesures diverses	931	72 000,00 72 000,00
2016 - PR28-005	Schéma des formations	932	207 000,00 207 000,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
N°	Libellé		
2016 - PR52-001	Territoires stratégiques	935	1 500 000,00 1 500 000,00
2016 - PR73-001	Soutien à AIRPARIF	937	850 000,00 850 000,00
2016 - PR75-001	Politique énergie-climat	937	900 000,00 900 000,00
2016 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	3 540 000,00 3 540 000,00
2016 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	2 890 000,00 2 890 000,00
2016 - PR91-006	Appui à l'attractivité et au développement économique francilien	939	200 000,00 200 000,00
2016 - PR93-003	Actions agri-environnementales	939	300 000,00 300 000,00
TOTAL			2 279 458 000,00
AE de dépenses imprévues (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			2 279 458 000,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET		A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00
	+	+	+
R E P O	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
R T S	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 399 853 000,00	4 399 853 000,00
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00
	+	+	+
R E P O	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
R T S	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 364 610 000,00	4 364 610 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		8 764 463 000,00	8 764 463 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 4312-6 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 4312-5 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	3 362 065 000,00	1 037 788 000,00	4 399 853 000,00	2 764 293 000,00	1 635 560 000,00	4 399 853 000,00
Crédits de fonctionnement votés	3 539 358 000,00	825 252 000,00	4 364 610 000,00	4 137 130 000,00	227 480 000,00	4 364 610 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	6 901 423 000,00	1 863 040 000,00	8 764 463 000,00	6 901 423 000,00	1 863 040 000,00	8 764 463 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							B

SECTION	POUR INFORMATION		PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET PRECEDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	2 337 016 000,00		1 701 587 000,00	1 701 587 000,00	1 701 587 000,00	0,00	11 560 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	2 315 324 000,00		2 279 458 000,00	2 279 458 000,00	2 279 458 000,00	40 000,00	65 977 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 747 194 000,00	0,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	2 663 815 000,00	12 836 000,00
90 Opérations ventilées	1 688 918 000,00	0,00	1 736 038 000,00	1 736 038 000,00	1 736 038 000,00		12 836 000,00
- en AP/CP (2)	1 688 208 000,00	0,00	1 729 869 000,00	1 729 869 000,00	1 729 869 000,00		12 810 000,00
- hors AP/CP (2)	710 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00		26 000,00
Dont opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	6 143 000,00	6 143 000,00	6 143 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées	3 058 276 000,00	0,00	2 663 815 000,00	2 663 815 000,00	2 663 815 000,00	2 663 815 000,00	
001 Solde d'exécution reporté				0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 747 194 000,00	0,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 260 070 000,00	0,00
90 Opérations ventilées	116 497 000,00	0,00	139 783 000,00	139 783 000,00	139 783 000,00		0,00
- Recettes affectées	113 497 000,00	0,00	127 531 000,00	127 531 000,00	127 531 000,00		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	3 000 000,00	0,00	12 252 000,00	12 252 000,00	12 252 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	4 504 345 000,00	0,00	4 157 560 000,00	4 157 560 000,00	4 157 560 000,00	4 157 560 000,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00	
951 Virement à la section de fonctionnement	126 352 000,00		95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement				0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 318 969 000,00	0,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	1 719 022 000,00	198 431 000,00
93 Services ventilés	2 634 305 000,00	0,00	2 645 588 000,00	2 645 588 000,00	2 645 588 000,00		198 431 000,00
- en AE/CP	2 189 804 000,00	0,00	2 201 519 000,00	2 201 519 000,00	2 201 519 000,00		67 981 000,00
- hors AE/CP	444 501 000,00	0,00	444 069 000,00	444 069 000,00	444 069 000,00		130 450 000,00
94 Services communs non ventilés	1 558 312 000,00	0,00	1 624 012 000,00	1 624 012 000,00	1 624 012 000,00	1 624 012 000,00	
953 Virement à la section d'investissement	126 352 000,00		95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté				0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 318 969 000,00	0,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 257 573 000,00	13 769 000,00
93 Services ventilés	98 690 000,00	0,00	107 037 000,00	107 037 000,00	107 037 000,00		13 769 000,00
94 Services communs non ventilés	4 220 279 000,00	0,00	4 257 573 000,00	4 257 573 000,00	4 257 573 000,00	4 257 573 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté				0,00			

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET								II
BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS								B

1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
29 500 000,00	508 287 000,00	62 305 000,00	13 650 000,00	217 200 000,00	69 755 000,00	90 030 000,00	575 300 000,00	124 000 000,00
851 550 000,00	273 051 000,00	71 130 000,00	8 919 000,00	30 056 000,00	59 973 000,00	27 110 000,00	795 481 000,00	96 171 000,00
33 010 000,00	498 240 000,00	76 655 000,00	37 300 000,00	295 870 000,00	16 137 000,00	91 070 000,00	568 820 000,00	106 100 000,00
33 010 000,00	498 240 000,00	76 655 000,00	37 300 000,00	295 870 000,00	16 137 000,00	91 070 000,00	568 820 000,00	106 100 000,00
33 010 000,00	492 097 000,00	76 655 000,00	37 300 000,00	295 870 000,00	16 137 000,00	91 070 000,00	568 820 000,00	106 100 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	6 143 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	112 646 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	16 137 000,00	0,00	3 700 000,00	3 000 000,00
0,00	112 646 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	16 137 000,00	0,00	3 700 000,00	3 000 000,00
0,00	100 394 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	16 137 000,00	0,00	3 700 000,00	3 000 000,00
0,00	12 252 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
765 485 000,00	589 115 000,00	78 071 000,00	12 015 000,00	33 336 000,00	37 938 000,00	29 760 000,00	795 481 000,00	105 956 000,00
765 485 000,00	589 115 000,00	78 071 000,00	12 015 000,00	33 336 000,00	37 938 000,00	29 760 000,00	795 481 000,00	105 956 000,00
765 485 000,00	275 496 000,00	78 071 000,00	12 015 000,00	33 336 000,00	37 938 000,00	29 760 000,00	795 481 000,00	105 956 000,00
0,00	313 619 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 607 000,00	28 705 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	37 938 000,00	2 018 000,00	0,00	1 000 000,00
21 607 000,00	28 705 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	37 938 000,00	2 018 000,00	0,00	1 000 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 736 038 000,00	139 783 000,00
900 Services généraux	12 836 000,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	33 010 000,00	0,00
902 Enseignement	498 240 000,00	112 646 000,00
903 Culture, sports et loisirs	76 655 000,00	4 300 000,00
904 Santé et action sociale	37 300 000,00	0,00
905 Aménagement des territoires	295 870 000,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	16 137 000,00	16 137 000,00
907 Environnement	91 070 000,00	0,00
908 Transports	568 820 000,00	3 700 000,00
909 Action économique	106 100 000,00	3 000 000,00
92 Opérations non ventilées	1 626 027 000,00	2 617 010 000,00
921 Taxes non affectées	0,00	419 593 000,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	76 900 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	1 626 027 000,00	2 120 517 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		7 500 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		7 500 000,00
TOTAL	3 362 065 000,00	2 764 293 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	810 308 000,00	810 308 000,00
926 Transferts entre les sections	227 480 000,00	730 242 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		95 010 000,00
TOTAL	1 037 788 000,00	1 635 560 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926	597 772 000,00
--	-----------------------

001 Solde exécution section investissement	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
TOTAL DE LA SECTION	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES		DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées		2 645 588 000,00	107 037 000,00
930	Services généraux	198 431 000,00	13 769 000,00
931	Formation pro. et apprentissage	765 485 000,00	21 607 000,00
932	Enseignement	589 115 000,00	28 705 000,00
933	Culture, sports et loisirs	78 071 000,00	2 000 000,00
934	Santé et action sociale	12 015 000,00	0,00
935	Aménagement des territoires	33 336 000,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	37 938 000,00	37 938 000,00
937	Environnement	29 760 000,00	2 018 000,00
938	Transports	795 481 000,00	0,00
939	Action économique	105 956 000,00	1 000 000,00
94 Services communs non ventilés		893 770 000,00	4 030 093 000,00
940	Impositions directes	749 749 000,00	1 494 359 000,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	1 942 924 000,00
942	Dotations et participations	0,00	569 734 000,00
943	Opérations financières	139 151 000,00	23 076 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2 870 000,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00	0,00
TOTAL		3 539 358 000,00	4 137 130 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946	<i>Transferts entre les sections</i>	730 242 000,00	227 480 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	95 010 000,00	
TOTAL		825 252 000,00	227 480 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946		597 772 000,00
---	--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION		4 364 610 000,00	4 364 610 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
BALANCE GENERALE - DEPENSES					D1

INVESTISSEMENT		Pour mémoire Budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions de la Présidente (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement - Total		4 747 194 000,00	0,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		3 603 474 000,00	0,00	3 362 065 000,00	3 362 065 000,00	3 362 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 000 000,00	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 889 556 000,00	0,00	1 610 027 000,00	1 610 027 000,00	1 610 027 000,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	23 395 758,20	0,00	18 912 000,00	18 912 000,00	18 912 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 213 828 000,00	0,00	1 226 460 000,00	1 226 460 000,00	1 226 460 000,00
21	Immobilisations corporelles	35 525 241,80	0,00	38 225 000,00	38 225 000,00	38 225 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	402 139 000,00	0,00	438 809 000,00	438 809 000,00	438 809 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 030 000,00	0,00	7 489 000,00	7 489 000,00	7 489 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	6 143 000,00	6 143 000,00	6 143 000,00
Sous total des opérations d'ordre		1 143 720 000,00		1 037 788 000,00	1 037 788 000,00	1 037 788 000,00
925	Opérations patrimoniales	941 935 000,00		810 308 000,00	810 308 000,00	810 308 000,00
926	Transferts entre les sections	201 785 000,00		227 480 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir Etat I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par la Présidente pour l'exercice N.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	D1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire Budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions de la Présidente (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement - Total		4 318 969 000,00	0,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		3 479 776 000,00	0,00	3 539 358 000,00	3 539 358 000,00	3 539 358 000,00
011	Charges à caractère général	232 884 000,00	0,00	280 466 456,00	280 466 456,00	280 466 456,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	428 356 000,00	0,00	427 941 000,00	427 941 000,00	427 941 000,00
014	Atténuation de produits	686 816 000,00	0,00	750 749 000,00	750 749 000,00	750 749 000,00
65	Autres charges d'activité	1 977 063 000,00	0,00	1 941 232 544,00	1 941 232 544,00	1 941 232 544,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2 251 000,00	0,00	2 730 000,00	2 730 000,00	2 730 000,00
66	Charges financières	150 300 000,00	0,00	134 152 000,00	134 152 000,00	134 152 000,00
67	Charges exceptionnelles	106 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		839 193 000,00		825 252 000,00	825 252 000,00	825 252 000,00
946	Transferts entre les sections	712 841 000,00		730 242 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
953	Virement à la section d'investissement	126 352 000,00		95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir Etat I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par la Présidente pour l'exercice N.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
BALANCE GENERALE - RECETTES					D2

INVESTISSEMENT		Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la Présidente (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement - Total		4 747 194 000,00	0,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 966 066 000,00	0,00	2 764 293 000,00	2 764 293 000,00	2 764 293 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	163 600 000,00	0,00	175 884 000,00	175 884 000,00	175 884 000,00
13	Subventions d'investissement	448 521 000,00	0,00	442 340 000,00	442 340 000,00	442 340 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 303 801 000,00	0,00	1 976 290 000,00	1 976 290 000,00	1 976 290 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées (1)	500 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
21	Immobilisations corporelles (1)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	2 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	44 544 000,00	0,00	146 227 000,00	146 227 000,00	146 227 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	3 000 000,00	0,00	12 252 000,00	12 252 000,00	12 252 000,00
954	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
Sous total des opérations d'ordre		1 781 128 000,00		1 635 560 000,00	1 635 560 000,00	1 635 560 000,00
925	Opérations patrimoniales	941 935 000,00		810 308 000,00	810 308 000,00	810 308 000,00
926	Transferts entre les sections	712 841 000,00		730 242 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 352 000,00		95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(2) Voir Etat I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par la Présidente pour l'exercice N.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	D2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la Présidente (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement - Total		4 318 969 000,00	0,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		4 117 184 000,00	0,00	4 137 130 000,00	4 137 130 000,00	4 137 130 000,00
70	Produits services, domaine, ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	1 467 888 000,00	0,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 848 936 000,00	0,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00
74	Dotations, subventions et participations	733 613 000,00	0,00	661 526 000,00	661 526 000,00	661 526 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	25 747 000,00	0,00	23 076 000,00	23 076 000,00	23 076 000,00
77	Produits exceptionnels	11 000 000,00	0,00	14 895 000,00	14 895 000,00	14 895 000,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	30 000 000,00		0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		201 785 000,00		227 480 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
946	Transferts entre les sections	201 785 000,00		227 480 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(2) Voir Etat I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par la Présidente pour l'exercice N.

III - VOTE DU BUDGET									III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES									A

Chap.	LIBELLES	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses générées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
90	Opérations ventilées	1 688 918 000,00	0,00	1 701 587 000,00	1 736 038 000,00	1 736 038 000,00	1 736 012 000,00	26 000,00	1 736 038 000,00
900	Services généraux	13 518 000,00	0,00	11 560 000,00	12 836 000,00	12 836 000,00	12 810 000,00	26 000,00	12 836 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	29 000 000,00	0,00	29 500 000,00	33 010 000,00	33 010 000,00	33 010 000,00	0,00	33 010 000,00
902	Enseignement	444 000 000,00	0,00	508 287 000,00	498 240 000,00	498 240 000,00	498 240 000,00	0,00	498 240 000,00
903	Culture, sport et loisirs	72 162 000,00	0,00	62 305 000,00	76 655 000,00	76 655 000,00	76 655 000,00	0,00	76 655 000,00
904	Santé et action sociale	42 000 000,00	0,00	13 650 000,00	37 300 000,00	37 300 000,00	37 300 000,00	0,00	37 300 000,00
905	Aménagement des territoires	285 780 000,00	0,00	217 200 000,00	295 870 000,00	295 870 000,00	295 870 000,00	0,00	295 870 000,00
906	Gestion des fonds européens	11 468 000,00	0,00	69 755 000,00	16 137 000,00	16 137 000,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
907	Environnement	95 650 000,00	0,00	90 030 000,00	91 070 000,00	91 070 000,00	91 070 000,00	0,00	91 070 000,00
908	Transports	593 890 000,00	0,00	575 300 000,00	568 820 000,00	568 820 000,00	568 820 000,00	0,00	568 820 000,00
909	Action économique	101 450 000,00	0,00	124 000 000,00	106 100 000,00	106 100 000,00	106 100 000,00	0,00	106 100 000,00
92	Opérations non ventilées	3 058 276 000,00	0,00	0,00	2 663 815 000,00	2 663 815 000,00	0,00	2 663 815 000,00	2 663 815 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 914 556 000,00	0,00		1 626 027 000,00	1 626 027 000,00		1 626 027 000,00	1 626 027 000,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	941 935 000,00			810 308 000,00	810 308 000,00		810 308 000,00	810 308 000,00
926	<i>Transferts entre les sections</i>	201 785 000,00			227 480 000,00	227 480 000,00		227 480 000,00	227 480 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		4 747 194 000,00	0,00	1 701 587 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	1 736 012 000,00	2 663 841 000,00	4 399 853 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ (3)

0,00

TOTAL 4 399 853 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III - VOTE DU BUDGET						III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A

Chap.	LIBELLES	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
90	Opérations ventilées	116 497 000,00	0,00	139 783 000,00	139 783 000,00	139 783 000,00
900	Services généraux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	98 129 000,00	0,00	112 646 000,00	112 646 000,00	112 646 000,00
903	Culture, sport et loisirs	3 800 000,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	11 468 000,00	0,00	16 137 000,00	16 137 000,00	16 137 000,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	3 000 000,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
909	Action économique	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
92	Opérations non ventilées	4 504 345 000,00	0,00	4 157 560 000,00	4 157 560 000,00	4 157 560 000,00
921	Taxes non affectées	431 224 000,00	0,00	419 593 000,00	419 593 000,00	419 593 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	70 000 000,00	0,00	76 900 000,00	76 900 000,00	76 900 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	2 348 345 000,00	0,00	2 120 517 000,00	2 120 517 000,00	2 120 517 000,00
925	Opérations patrimoniales	941 935 000,00		810 308 000,00	810 308 000,00	810 308 000,00
926	Transferts entre les sections	712 841 000,00		730 242 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 352 000,00	0,00	102 510 000,00	102 510 000,00	102 510 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 352 000,00		95 010 000,00	95 010 000,00	95 010 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		4 747 194 000,00	0,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00	4 399 853 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ (3)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (4)	0,00
TOTAL	4 399 853 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III - VOTE DU BUDGET												III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles												A 900

CHAPITRE 900 - SERVICES GENERAUX **AP (1) = 11 560 000,00** **€**

Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Adm. générale collectivité		21	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil culture, éducation et environ		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux	Conseil Régional	Conseil économique et social régional	Conseil culture, éducation et environ		Actions interrégionales	Actions européennes	Actions relevant de la subvention globale	Aide publique au développement	Autres actions internationales	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	100 000,00	10 031 000,00	800 000,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	12 836 000,00						
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	100 000,00	10 031 000,00	800 000,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	12 836 000,00						
Vote de l'assemblée (2)	100 000,00	10 031 000,00	800 000,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	12 836 000,00						
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		10 005 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	12 810 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00											
Restes à réaliser N-1	0,00											
Propositions de la présidente	0,00											
Vote de l'assemblée (2)	0,00											
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE AP (1) = 29 500 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	--------------------------------	--------------------	-------------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	60 000,00	28 000 000,00	4 950 000,00	33 010 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	60 000,00	28 000 000,00	4 950 000,00	33 010 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	60 000,00	28 000 000,00	4 950 000,00	33 010 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	60 000,00	28 000 000,00	4 950 000,00	33 010 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET										III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT AP (1) = 508 287 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	343 435 000,00	5 800 000,00	62 844 000,00	75 847 000,00	9 930 000,00	384 000,00	498 240 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	343 435 000,00	5 800 000,00	62 844 000,00	75 847 000,00	9 930 000,00	384 000,00	498 240 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	343 435 000,00	5 800 000,00	62 844 000,00	75 847 000,00	9 930 000,00	384 000,00	498 240 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	343 435 000,00	5 800 000,00	56 701 000,00	75 847 000,00	9 930 000,00	384 000,00	492 097 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 143 000,00	0,00	0,00	0,00	6 143 000,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	86 089 000,00	0,00	0,00	7 855 000,00	0,00	12 252 000,00	6 450 000,00	0,00	0,00	112 646 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	86 089 000,00	0,00	0,00	7 855 000,00	0,00	12 252 000,00	6 450 000,00	0,00	0,00	112 646 000,00
Vote de l'assemblée (2)	86 089 000,00	0,00	0,00	7 855 000,00	0,00	12 252 000,00	6 450 000,00	0,00	0,00	112 646 000,00
Recettes affectées	86 089 000,00	0,00	0,00	7 855 000,00	0,00	0,00	6 450 000,00	0,00	0,00	100 394 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 252 000,00	0,00	0,00	0,00	12 252 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS **AP (1) = 62 305 000,00** **€**

Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 600 000,00	23 030 000,00	4 700 000,00	37 025 000,00	9 570 000,00	730 000,00	76 655 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	1 600 000,00	23 030 000,00	4 700 000,00	37 025 000,00	9 570 000,00	730 000,00	76 655 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 600 000,00	23 030 000,00	4 700 000,00	37 025 000,00	9 570 000,00	730 000,00	76 655 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 600 000,00	23 030 000,00	4 700 000,00	37 025 000,00	9 570 000,00	730 000,00	76 655 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	0,00	4 300 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	0,00	4 300 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	0,00	4 300 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	0,00	4 300 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE ET ACTION SOCIALE AP (1) = 13 650 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET											III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles											A 905

CHAPITRE 905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES **AP (1) = 217 200 000,00** **€**

Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomération et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologie de l'information et de la communication	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	----------------------------	---------------------------------------	--	-------------------------	------------------------------------	--	---------------	---------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00									
Restes à réaliser N-1	0,00									
Propositions de la présidente	0,00									
Vote de l'assemblée (2)	0,00									
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 - GESTION DES FONDS EUROPEENS AP (1) = 69 755 000,00 €

Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
---------	----------	------------	-------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Recettes affectées	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET										III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A 907

CHAPITRE 907 - ENVIRONNEMENT **AP (1) = 90 030 000,00** **€**

Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Traitements des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement	TOTAL DU CHAPITRE
---------	--------------------	-------------------------	---------------------------	----------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	--	---	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 050 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	91 070 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	1 050 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	91 070 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 050 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	91 070 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 050 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	91 070 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00									
Restes à réaliser N-1	0,00									
Propositions de la présidente	0,00									
Vote de l'assemblée (2)	0,00									
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET										III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS AP (1) = 575 300 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	22 000 000,00	390 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	22 000 000,00	390 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	22 000 000,00	390 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	22 000 000,00	390 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Détalier les comptes à trois chiffres.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET										III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS (suite)

Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
			81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	568 820 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	568 820 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	568 820 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	568 820 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET							III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles							A 909

CHAPITRE 909 - ACTION ECONOMIQUE AP (1) = 124 000 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	18 950 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	106 100 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	18 950 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	106 100 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	18 950 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	106 100 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	18 950 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	106 100 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Recettes affectées	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 - Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	431 224 000,00	0,00	419 593 000,00	419 593 000,00	419 593 000,00
10223	TICPE 2ème part (TICPE Grenelle)	68 000 000,00	0,00	73 000 000,00	73 000 000,00	73 000 000,00
10226	Taxe d'Aménagement	25 600 000,00	0,00	25 984 000,00	25 984 000,00	25 984 000,00
13331	Amendes de police	62 624 000,00	0,00	60 609 000,00	60 609 000,00	60 609 000,00
13332	Redevance sur construction de bureaux	135 000 000,00	0,00	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00
1338	Autres fonds affectés à l'équipement transférables	140 000 000,00	0,00	140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A922

CHAPITRE 922 - Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	70 000 000,00	0,00	76 900 000,00	76 900 000,00	76 900 000,00
10222	F.C.T.V.A.	70 000 000,00	0,00	76 900 000,00	76 900 000,00	76 900 000,00

(1) Déttailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	1 914 556 000,00	0,00	1 626 027 000,00	1 626 027 000,00	1 626 027 000,00
13332	Redevance sur constructions de bureaux	21 000 000,00	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00
13333	Taxe complémentaire à la TLE	4 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	282 134 000,00	0,00	133 767 000,00	133 767 000,00	133 767 000,00
1641	Emprunts en euros	159 422 000,00	0,00	302 260 000,00	302 260 000,00	302 260 000,00
16441	Op. afférentes à l'emprunt consolidé sur lignes bancaires	724 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
16449	Op. afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	724 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
	RECETTES	2 348 345 000,00	0,00	2 120 517 000,00	2 120 517 000,00	2 120 517 000,00
16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	855 801 000,00	0,00	802 290 000,00	802 290 000,00	802 290 000,00
16441	Op. afférentes à l'emprunt consolidé sur lignes bancaires	724 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
16449	Op. afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	724 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
2745	Avances remboursables	4 411 000,00	0,00	4 150 000,00	4 150 000,00	4 150 000,00
2748	Autres prêts	40 133 000,00	0,00	140 077 000,00	140 077 000,00	140 077 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	941 935 000,00	810 308 000,00	810 308 000,00
16441	Op. afférentes à l'emprunt consolidé sur lignes bancaires	724 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
204182	Org. publics divers - Bâtiments et installations	6 730 000,00	5 070 000,00	5 070 000,00
2117	Bois et forêts	7 614 000,00	6 272 000,00	6 272 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	11 341 000,00	14 034 000,00	14 034 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	50 000,00	50 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	50 000,00	50 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	50 000,00	50 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	50 000,00	50 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	173 950 000,00	176 430 000,00	176 430 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles	18 300 000,00	18 144 000,00	18 144 000,00
4551750699	75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY	0,00	182 000,00	182 000,00
4551750700	75016 PARIS CMR SAY	0,00	127 000,00	127 000,00
4551750704	75017 PARIS CMR CARNOT	0,00	4 000,00	4 000,00
4551752524	75003 PARIS CMR V.HUGO	0,00	13 000,00	13 000,00
4551752525	75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE	0,00	137 000,00	137 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
4551752527	75006 PARIS CMR MONTAIGNE	0,00	144 000,00	144 000,00
4551752528	75007 PARIS CMR V. DURUY	0,00	89 000,00	89 000,00
4551752529	75008 PARIS CMR CHAPTEL	0,00	160 000,00	160 000,00
4551752531	75005 PARIS CMR LAVOISIER	0,00	61 000,00	61 000,00
4551752533	75009 PARIS CMR J. FERRY	0,00	129 000,00	129 000,00
4551752534	75009 PARIS CMR LAMARTINE	0,00	7 000,00	7 000,00
4551752536	75011 PARIS CMR VOLTAIRE	0,00	118 000,00	118 000,00
4551752537	75009 PARIS CMR P. VALERY	0,00	62 000,00	62 000,00
4551752538	75013 PARIS CMR RODIN	0,00	42 000,00	42 000,00
4551752539	75013 PARIS CMR C. MONET	0,00	39 000,00	39 000,00
4551752540	75013 PARIS CMR G. FAURE	0,00	151 000,00	151 000,00
4551752543	75014 PARIS CMR P. BERT	0,00	60 000,00	60 000,00
4551752544	75014 PARIS CMR F. VILLON	0,00	275 000,00	275 000,00
4551752545	75015 PARIS CMR BUFFON	0,00	62 000,00	62 000,00
4551752546	75015 PARIS CMR CAMILLE SEE	0,00	73 000,00	73 000,00
4551752547	75016 PARIS CMR C. BERNARD	0,00	80 000,00	80 000,00
4551752550	75016 PARIS CMR FONTAINE	0,00	191 000,00	191 000,00
4551752551	75016 PARIS CMR MOLIERE	0,00	46 000,00	46 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
4551752553	75017 PARIS CMR HONORE DE BALZAC	0,00	10 000,00	10 000,00
4551752555	75019 PARIS CMR H. BERGSON	0,00	298 000,00	298 000,00
4551752556	75020 PARIS CMR H. BOUCHER	0,00	11 000,00	11 000,00
4551752557	75020 PARIS CMR M. RAVEL	0,00	37 000,00	37 000,00
4551781106	78 VERSAILLES - CMR Hoche	0,00	100 000,00	100 000,00
4551921783	92 VANVES CMR MICHELET	0,00	100 000,00	100 000,00
4551921784	92 SCEAUX CMR LAKANAL	0,00	100 000,00	100 000,00
4551921785	92 SCEAUX CMR M. CURIE	0,00	100 000,00	100 000,00
	RECETTES (3)	941 935 000,00	810 308 000,00	810 308 000,00
16449	Op. afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	724 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
2031	Frais d'études	10 000 000,00	11 445 000,00	11 445 000,00
2033	Frais d'insertion	250 000,00	186 000,00	186 000,00
2313	Constructions d'immobilisations en cours	0,00	1 460 000,00	1 460 000,00
236	Avances versées aux EPLE sur immobilisations sur immobilisations régionales	0,00	1 491 000,00	1 491 000,00
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	0,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	207 685 000,00	208 626 000,00	208 626 000,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	201 785 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
	Reprises sur autofinancement	201 785 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Etat et établissements nationaux	8 250 000,00	8 250 000,00	8 250 000,00
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Départements	1 250 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
13914	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Communes et structures intercommunales	50 000,00	95 000,00	95 000,00
13916	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Autres établissements publics locaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
139172	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -FEDER	150 000,00	150 000,00	150 000,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Autres	75 000,00	75 000,00	75 000,00
13932	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Dotation régionale d'équipement scolaire	88 000 000,00	88 000 000,00	88 000 000,00
139331	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Amendes de police	35 500 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
139332	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Redevance sur construction de bureaux	57 000 000,00	67 000 000,00	67 000 000,00
139333	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat -Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement	11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
13938	Autres	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	712 841 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
	Amortissement des immobilisations	712 841 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
28031	Frais d'études	3 600 000,00	1 934 000,00	1 934 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	4 000,00	4 000,00
28033	Frais d'insertions	350 000,00	8 000,00	8 000,00
2804111	Etat -Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00	46 000,00	46 000,00
2804112	Etat -Bâtiments et installations	16 000 000,00	15 508 000,00	15 508 000,00
2804113	Etat -Projets d'infrastructures d'intérêt national	12 420 000,00	13 226 000,00	13 226 000,00
2804122	Régions -Bâtiments et installations	10 000,00	7 000,00	7 000,00
2804123	Régions -Projets d'infrastructures d'intérêt national	10 000,00	3 000,00	3 000,00
2804131	Départements -Biens mobiliers, matériel et études	7 000 000,00	7 970 000,00	7 970 000,00
2804132	Départements -Bâtiments et installations	32 000 000,00	34 416 000,00	34 416 000,00
2804133	Départements -Projets d'infrastructures d'intérêt national	16 275 000,00	18 371 000,00	18 371 000,00
2804141	Communes et structures intercommunales -Biens mobiliers, matériel et études	9 000 000,00	10 389 000,00	10 389 000,00
2804142	Communes et structures intercommunales -Bâtiments et installations	152 500 000,00	163 477 000,00	163 477 000,00
2804143	Communes et structures intercommunales -Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 040 000,00	2 078 000,00	2 078 000,00
2804151	Autres groupements de collectivités et EPLE -Biens mobiliers, matériel et études	200 000,00	209 000,00	209 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804152	Autres groupements de collectivités et EPLE -Bâtiments et installations	1 850 000,00	1 923 000,00	1 923 000,00
2804161	SPIC -Biens mobiliers, matériel et études	1 000 000,00	1 058 000,00	1 058 000,00
2804162	SPIC -Bâtiments et installations	27 000 000,00	28 850 000,00	28 850 000,00
2804163	SPIC -Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 954 000,00	2 944 000,00	2 944 000,00
28041711	SNCF -Biens mobiliers, matériel et études	55 000,00	54 000,00	54 000,00
28041712	SNCF -Bâtiments et installations	12 000 000,00	13 469 000,00	13 469 000,00
28041713	SNCF -Projets d'infrastructures d'intérêt national	3 172 000,00	3 453 000,00	3 453 000,00
28041722	RFF -Bâtiments et installations	12 000 000,00	12 706 000,00	12 706 000,00
28041723	RFF -Projets d'infrastructures d'intérêt national	13 309 000,00	20 431 000,00	20 431 000,00
28041732	STIF -Bâtiments et installations	1 250 000,00	1 974 000,00	1 974 000,00
28041733	STIF -Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 578 000,00	2 039 000,00	2 039 000,00
28041782	Autres organismes de transport -Bâtiments et installations	16 800 000,00	15 150 000,00	15 150 000,00
28041783	Autres organismes de transport -Projets d'infrastructures d'intérêt national	36 144 000,00	41 948 000,00	41 948 000,00
2804181	Organismes publics divers -Biens mobiliers, matériel et études	4 000 000,00	5 262 000,00	5 262 000,00
2804182	Organismes publics divers -Bâtiments et installations	71 500 000,00	80 818 000,00	80 818 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804183	Organismes publics divers -Projets d'infrastructures d'intérêt national	732 000,00	1 276 000,00	1 276 000,00
280421	Personnes de droit privé -Biens mobiliers, matériel et études	116 015 000,00	67 495 000,00	67 495 000,00
280422	Personnes de droit privé -Bâtiments et installations	42 300 000,00	53 763 000,00	53 763 000,00
280423	Personnes de droit privé -Projets d'infrastructures d'intérêt national	100 000,00	92 000,00	92 000,00
280431	Etablissements scolaires publics -Biens mobiliers, matériel et études	7 000 000,00	3 989 000,00	3 989 000,00
280432	Etablissements scolaires publics -Bâtiments et installations	4 750 000,00	4 467 000,00	4 467 000,00
2804412	Organismes publics -Bâtiments et installations	12 000,00	36 000,00	36 000,00
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	2 500 000,00	4 783 000,00	4 783 000,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations	10 000,00	2 000,00	2 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	4 650 000,00	5 189 000,00	5 189 000,00
281311	Bâtiments administratifs	850 000,00	876 000,00	876 000,00
281312	Bâtiments scolaires	30 200 000,00	36 705 000,00	36 705 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	130 000,00	158 000,00	158 000,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	71 000,00	71 000,00

III - VOTE DU BUDGET			III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles			A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
281351	Bâtiments publics	2 900 000,00	3 286 000,00	3 286 000,00
281572	Matériel technique scolaire	1 550 000,00	1 734 000,00	1 734 000,00
281578	Autre matériel technique	175 000,00	141 000,00	141 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	100 000,00	100 000,00	100 000,00
281828	Autres matériels de transport	750 000,00	608 000,00	608 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	18 500 000,00	23 414 000,00	23 414 000,00
281838	Autre matériel informatique	1 400 000,00	1 208 000,00	1 208 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	6 200 000,00	5 221 000,00	5 221 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 000,00	315 000,00	315 000,00
28185	Matériel de téléphonie	100 000,00	90 000,00	90 000,00
28188	Autres	15 700 000,00	15 498 000,00	15 498 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Égales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Égales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III - VOTE DU BUDGET		III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION		A 950 A 951 A 954

DEPENSES

CHAPITRE 950 - Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée
0,00	0,00

RECETTES

CHAPITRE 951 - Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
126 352 000,00	95 010 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

CHAPITRE 954 - Produits des cessions d'immobilisations				
Pour mémoire Budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
0,00	0,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET								III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES								B

Chap.	LIBELLES	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
93	Opérations ventilées	2 634 305 000,00	0,00	2 279 418 000,00	2 645 588 000,00	2 645 588 000,00	2 201 519 000,00	444 069 000,00	2 645 588 000,00
930	Services généraux	197 329 000,00	0,00	65 977 000,00	198 431 000,00	198 431 000,00	67 981 000,00	130 450 000,00	198 431 000,00
931	Formation pro. et apprentissage	751 390 000,00	0,00	851 550 000,00	765 485 000,00	765 485 000,00	765 485 000,00	0,00	765 485 000,00
932	Enseignement	583 185 000,00	0,00	273 051 000,00	589 115 000,00	589 115 000,00	275 496 000,00	313 619 000,00	589 115 000,00
933	Culture, sports et loisirs	69 212 000,00	0,00	71 130 000,00	78 071 000,00	78 071 000,00	78 071 000,00	0,00	78 071 000,00
934	Santé et action sociale	12 939 000,00	0,00	8 919 000,00	12 015 000,00	12 015 000,00	12 015 000,00	0,00	12 015 000,00
935	Aménagement des territoires	36 122 000,00	0,00	30 056 000,00	33 336 000,00	33 336 000,00	33 336 000,00	0,00	33 336 000,00
936	Gestion des fonds européens	25 890 000,00	0,00	59 973 000,00	37 938 000,00	37 938 000,00	37 938 000,00	0,00	37 938 000,00
937	Environnement	32 926 000,00	0,00	27 110 000,00	29 760 000,00	29 760 000,00	29 760 000,00	0,00	29 760 000,00
938	Transports	800 779 000,00	0,00	795 481 000,00	795 481 000,00	795 481 000,00	795 481 000,00	0,00	795 481 000,00
939	Action économique	124 533 000,00	0,00	96 171 000,00	105 956 000,00	105 956 000,00	105 956 000,00	0,00	105 956 000,00
94	Services communs non ventilés	1 558 312 000,00	0,00	40 000,00	1 624 012 000,00	1 624 012 000,00	40 000,00	1 623 972 000,00	1 624 012 000,00
940	Impositions directes	685 816 000,00	0,00		749 749 000,00	749 749 000,00		749 749 000,00	749 749 000,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	155 299 000,00	0,00		139 151 000,00	139 151 000,00		139 151 000,00	139 151 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 356 000,00	0,00	40 000,00	2 870 000,00	2 870 000,00	40 000,00	2 830 000,00	2 870 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
946	Transferts entre les sections	712 841 000,00			730 242 000,00	730 242 000,00		730 242 000,00	730 242 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 352 000,00	0,00	0,00	95 010 000,00	95 010 000,00	0,00	95 010 000,00	95 010 000,00
952	<i>Dépenses imprévues</i>			0,00					
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	126 352 000,00			95 010 000,00	95 010 000,00	0,00	95 010 000,00	95 010 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		4 318 969 000,00	0,00	2 279 458 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	2 201 559 000,00	2 163 051 000,00	4 364 610 000,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ (3)									0,00
								TOTAL	4 364 610 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						B

Chap.	LIBELLES	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
93	Opérations ventilées	98 690 000,00	0,00	107 037 000,00	107 037 000,00	107 037 000,00
930	Services généraux	15 700 000,00	0,00	13 769 000,00	13 769 000,00	13 769 000,00
931	Formation pro. et apprentissage	25 000 000,00	0,00	21 607 000,00	21 607 000,00	21 607 000,00
932	Enseignement	28 100 000,00	0,00	28 705 000,00	28 705 000,00	28 705 000,00
933	Culture, sports et loisirs	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	25 890 000,00	0,00	37 938 000,00	37 938 000,00	37 938 000,00
937	Environnement	2 000 000,00	0,00	2 018 000,00	2 018 000,00	2 018 000,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
94	Services communs non ventilés	4 220 279 000,00	0,00	4 257 573 000,00	4 257 573 000,00	4 257 573 000,00
940	Impositions directes	1 467 888 000,00	0,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00
941	Autres impôts et taxes	1 848 936 000,00	0,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00
942	Dotations et participations	646 923 000,00	0,00	569 734 000,00	569 734 000,00	569 734 000,00
943	Opérations financières	24 747 000,00	0,00	23 076 000,00	23 076 000,00	23 076 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	30 000 000,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections	201 785 000,00		227 480 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		4 318 969 000,00	0,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00	4 364 610 000,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ (3)						0,00
						TOTAL
						4 364 610 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III - VOTE DU BUDGET													III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles													B 930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX**AE (1) = 65 977 000,00****€**

Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Adm. générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environ- nement		41 Actions interrégiona- les	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internationa- les		
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux					41 Actions interrégiona- les	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internationa- les		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	118 400 000,00	54 403 000,00	19 801 000,00	2 628 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	304 000,00	0,00	1 600 000,00	1 095 000,00	198 431 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	118 400 000,00	54 403 000,00	19 801 000,00	2 628 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	304 000,00	0,00	1 600 000,00	1 095 000,00	198 431 000,00
Vote de l'assemblée (2)	118 400 000,00	54 403 000,00	19 801 000,00	2 628 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	304 000,00	0,00	1 600 000,00	1 095 000,00	198 431 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	54 403 000,00	9 951 000,00	428 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	304 000,00	0,00	1 600 000,00	1 095 000,00	67 981 000,00
Hors AE-CP	118 400 000,00	0,00	9 850 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 450 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 200 000,00	769 000,00	0,00	11 800 000,00	0,00	0,00	13 769 000,00						
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	1 200 000,00	769 000,00	0,00	11 800 000,00	0,00	0,00	13 769 000,00						
Vote de l'assemblée (2)	1 200 000,00	769 000,00	0,00	11 800 000,00	0,00	0,00	13 769 000,00						

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET		III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles		B 931

CHAPITRE 931 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE **AE (1) = 851 550 000,00 €**

Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	7 220 000,00	303 022 000,00	270 500 000,00	184 743 000,00	765 485 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	7 220 000,00	303 022 000,00	270 500 000,00	184 743 000,00	765 485 000,00
Vote de l'assemblée (2)	7 220 000,00	303 022 000,00	270 500 000,00	184 743 000,00	765 485 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	7 220 000,00	303 022 000,00	270 500 000,00	184 743 000,00	765 485 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 212 000,00	12 895 000,00	2 500 000,00	21 607 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	6 212 000,00	12 895 000,00	2 500 000,00	21 607 000,00
Vote de l'assemblé (2)	0,00	6 212 000,00	12 895 000,00	2 500 000,00	21 607 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET										III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										B 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT AE (1) = 273 051 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	447 985 000,00	66 586 000,00	18 812 000,00	8 385 000,00	890 000,00	46 457 000,00	589 115 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	447 985 000,00	66 586 000,00	18 812 000,00	8 385 000,00	890 000,00	46 457 000,00	589 115 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	447 985 000,00	66 586 000,00	18 812 000,00	8 385 000,00	890 000,00	46 457 000,00	589 115 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	134 366 000,00	66 586 000,00	18 812 000,00	8 385 000,00	890 000,00	46 457 000,00	275 496 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	313 619 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 619 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	22 050 000,00	0,00	6 655 000,00	0,00	0,00	0,00	28 705 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	22 050 000,00	0,00	6 655 000,00	0,00	0,00	0,00	28 705 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	22 050 000,00	0,00	6 655 000,00	0,00	0,00	0,00	28 705 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET								III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles								B 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS **AE (1) = 71 130 000,00** **€**

Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	61 991 000,00	710 000,00	13 836 000,00	1 534 000,00	0,00	78 071 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	61 991 000,00	710 000,00	13 836 000,00	1 534 000,00	0,00	78 071 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	61 991 000,00	710 000,00	13 836 000,00	1 534 000,00	0,00	78 071 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	61 991 000,00	710 000,00	13 836 000,00	1 534 000,00	0,00	78 071 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 - SANTE ET ACTION SOCIALE**AE (1) = 8 919 000,00****€**

Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	2 913 000,00	6 312 000,00	2 790 000,00	0,00	12 015 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	2 913 000,00	6 312 000,00	2 790 000,00	0,00	12 015 000,00
Vote de l'assemblée (2)	2 913 000,00	6 312 000,00	2 790 000,00	0,00	12 015 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	2 913 000,00	6 312 000,00	2 790 000,00	0,00	12 015 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET										III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										B 935

CHAPITRE 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES **AE (1) = 30 056 000,00 €**

Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomération et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologie de l'information et de la communication	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	----------------------------	---------------------------------------	--	-------------------------	------------------------------------	--	---------------	---------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	21 051 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	430 000,00	0,00	2 605 000,00	2 350 000,00	0,00	33 336 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	21 051 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	430 000,00	0,00	2 605 000,00	2 350 000,00	0,00	33 336 000,00
Vote de l'assemblée (2)	21 051 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	430 000,00	0,00	2 605 000,00	2 350 000,00	0,00	33 336 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	21 051 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	430 000,00	0,00	2 605 000,00	2 350 000,00	0,00	33 336 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00									
Restes à réaliser N-1	0,00									
Propositions de la présidente	0,00									
Vote de l'assemblée (2)	0,00									

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 - GESTION DES FONDS EUROPEENS AE (1) = 59 973 000,00 €

Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
---------	----------	------------	-------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Vote de l'assemblée (2)	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
Vote de l'assemblée (2)	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET										III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										B 937

CHAPITRE 937 - ENVIRONNEMENT AE (1) = 27 110 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Traitements des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	----------------------------	------------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------------	-------------------------	---	--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	5 430 000,00	3 000 000,00	950 000,00	450 000,00	1 600 000,00	17 300 000,00	0,00	1 030 000,00	29 760 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	5 430 000,00	3 000 000,00	950 000,00	450 000,00	1 600 000,00	17 300 000,00	0,00	1 030 000,00	29 760 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	5 430 000,00	3 000 000,00	950 000,00	450 000,00	1 600 000,00	17 300 000,00	0,00	1 030 000,00	29 760 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	5 430 000,00	3 000 000,00	950 000,00	450 000,00	1 600 000,00	17 300 000,00	0,00	1 030 000,00	29 760 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 018 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	2 018 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 018 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET										III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS AE (1) = 795 481 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	850 000,00	780 631 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	850 000,00	780 631 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	850 000,00	780 631 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP	850 000,00	780 631 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AP-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET										III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS (suite)

Libellé	2 Routes et voiries	7	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
			81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 481 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 481 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 481 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 481 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET							III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles							B 939

CHAPITRE 939 - ACTION ECONOMIQUE AE (1) = 96 171 000,00 €

Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
---------	-----------------------	--	------------------------------	---	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	46 798 000,00	26 947 000,00	6 140 000,00	6 400 000,00	19 671 000,00	105 956 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	46 798 000,00	26 947 000,00	6 140 000,00	6 400 000,00	19 671 000,00	105 956 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	46 798 000,00	26 947 000,00	6 140 000,00	6 400 000,00	19 671 000,00	105 956 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	46 798 000,00	26 947 000,00	6 140 000,00	6 400 000,00	19 671 000,00	105 956 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions de la présidente	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles						B 940

CHAPITRE 940 - Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	685 816 000,00	0,00	749 749 000,00	749 749 000,00	749 749 000,00
73912	F.N.G.I.R. Fonds National de garantie indiv. des Ressources Régionales	674 816 000,00	0,00	674 816 000,00	674 816 000,00	674 816 000,00
73914	Prélèvement au titre du fonds de péréquation de la CVAE	11 000 000,00	0,00	74 933 000,00	74 933 000,00	74 933 000,00
	RECETTES	1 467 888 000,00	0,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00	1 494 359 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 344 382 000,00	0,00	1 372 376 000,00	1 372 376 000,00	1 372 376 000,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	123 506 000,00	0,00	121 983 000,00	121 983 000,00	121 983 000,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles						B 941

CHAPITRE 941 - Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 848 936 000,00	0,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00	1 942 924 000,00
732	TICPE Taxe intérieure consommation sur produits énergétiques	917 382 000,00	0,00	957 857 000,00	957 857 000,00	957 857 000,00
7344	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	342 000 000,00	0,00	348 054 000,00	348 054 000,00	348 054 000,00
7352	Taxe sur les locaux à usage de bureaux	183 000 000,00	0,00	182 939 000,00	182 939 000,00	182 939 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	0,00	0,00	32 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	230 414 000,00	230 414 000,00	230 414 000,00
73822	TICPE Ressource Régionale de l'Apprentissage	0,00	0,00	22 775 000,00	22 775 000,00	22 775 000,00
7384	Ressources pour formation professionnelle et l'apprentissage	406 554 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73841	Frais de gestion	0,00	0,00	84 296 000,00	84 296 000,00	84 296 000,00
73842	TICPE FPA	0,00	0,00	39 554 000,00	39 554 000,00	39 554 000,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	0,00	0,00	34 035 000,00	34 035 000,00	34 035 000,00
7388	Autres	0,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 - Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	646 923 000,00	0,00	569 734 000,00	569 734 000,00	569 734 000,00
7411	D.G.F. - Dotation forfaitaire	628 475 000,00	0,00	552 164 000,00	552 164 000,00	552 164 000,00
7458	Autres dotations d'apprentissage, formation professionnelle	3 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	8 820 000,00	0,00	8 820 000,00	8 820 000,00	8 820 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
74835	Dot. transfert compensation exonérations fiscalité directe	6 198 000,00	0,00	8 694 000,00	8 694 000,00	8 694 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 - Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	155 299 000,00	0,00	139 151 000,00	139 151 000,00	139 151 000,00
6182	Documentation générale et technique	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6228	Divers	925 000,00	0,00	925 000,00	925 000,00	925 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
66111	Intérêts réglés a l'échéance	130 671 000,00	0,00	122 594 000,00	122 594 000,00	122 594 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 514 000,00	0,00	6 472 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
668	Autres charges financières	8 114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières	0,00	0,00	5 085 000,00	5 085 000,00	5 085 000,00
73981	Reversemens obligatoires de fiscalité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	24 747 000,00	0,00	23 076 000,00	23 076 000,00	23 076 000,00
7621	Produits des autres immob finan. - Encaissés à l'échéance	1 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Produits des autres immobilisations financières - Rattachés	651 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
7688	Autres produits financiers	22 856 000,00	0,00	22 971 000,00	22 971 000,00	22 971 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	71 683 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	65 211 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 472 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	11 627 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 522 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	105 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 - Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES	2 356 000,00	0,00	2 870 000,00	2 870 000,00	2 870 000,00
6184	Frais de formation	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	105 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
65861	Frais de personnel	2 251 000,00	0,00	2 730 000,00	2 730 000,00	2 730 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 - Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	RECETTES	30 000 000,00	0,00	0,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	10 000 000,00	0,00	0,00
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	20 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	712 841 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	712 841 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles</i>	712 841 000,00	730 242 000,00	730 242 000,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	201 785 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	201 785 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	201 785 000,00	227 480 000,00	227 480 000,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Égales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(4) Égales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions de la présidente sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 952 B 953

DEPENSES**CHAPITRE 952 - Dépenses imprévues**

<i>Pour mémoire budget AE précédent</i>	<i>Vote de l'assemblée sur les AE</i>
0,00	0,00

DEPENSES**CHAPITRE 953 - Virement à la section d'investissement**

<i>Pour mémoire budget précédent (1)</i>	<i>Vote de l'assemblée</i>
126 352 000,00	95 010 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B

IV - PRESENTATION CROISEE													IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles													A/900

CHAPITRE 900 - SERVICES GENERAUX

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Adm. générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil culture, éducation et environ		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internationa- les		
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		100 000,00	10 031 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	12 836 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,00	595 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	595 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 000,00	220 000,00	2 705 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	0,00	4 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 847 000,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	2 465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 718 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE						IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles						A/901

CHAPITRE 901 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	60 000,00	28 000 000,00	4 950 000,00	33 010 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	60 000,00	27 115 000,00	4 950 000,00	32 125 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	885 000,00	0,00	885 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES											A/902
Détail par articles											

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

Article/ compte par nature (1)	Libellé	Services communs	0	1 Enseignement du premier dégré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
					21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	343 435 000,00	5 800 000,00	62 844 000,00	75 847 000,00	9 930 000,00	384 000,00	498 240 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		0,00	0,00	0,00	9 724 000,00	0,00	2 710 000,00	0,00	40 000,00	0,00	12 474 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	1 850 000,00	5 800 000,00	0,00	29 250 000,00	2 000 000,00	80 000,00	38 980 000,00
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	6 015 000,00	0,00	555 000,00	0,00	0,00	0,00	6 570 000,00
215	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00	0,00	1 458 000,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	1 778 000,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	23 661 000,00	0,00	3 019 000,00	0,00	0,00	0,00	26 680 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	64 252 000,00	0,00	12 733 000,00	435 746,00	900 000,00	100 000,00	78 420 746,00
236	Avances versées aux établissements sur immobilisations régionales		0,00	0,00	0,00	47 027 000,00	0,00	7 829 000,00	0,00	6 990 000,00	204 000,00	62 050 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	189 378 000,00	0,00	29 535 000,00	46 161 254,00	0,00	0,00	265 074 254,00
455	Opérations d'investis. sur établissements publics locaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 143 000,00	0,00	0,00	0,00	6 143 000,00
RECETTES			86 089 000,00	0,00	0,00	7 855 000,00	0,00	12 252 000,00	6 450 000,00	0,00	0,00	112 646 000,00
131	Subventions d'équipement transférables		0,00	0,00	0,00	5 355 000,00	0,00	0,00	6 450 000,00	0,00	0,00	11 805 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables	86 089 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 089 000,00
236	Avances versées aux établissements sur immobilisations régionales		0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
455	Opérations d'investis. sur établissements publics locaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 252 000,00	0,00	0,00	0,00	12 252 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES								A/903
Détail par articles								

CHAPITRE 903 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	1 600 000,00	23 030 000,00	4 700 000,00	37 025 000,00	9 570 000,00	730 000,00	76 655 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d' insertion	0,00	0,00	0,00	103 000,00	84 000,00	49 000,00	0,00	236 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 600 000,00	22 910 000,00	4 520 000,00	15 941 000,00	605 000,00	0,00	45 576 000,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	120 000,00	23 000,00	0,00	30 000,00	0,00	173 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	45 000,00	21 000 000,00	1 173 000,00	730 000,00	22 948 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 713 000,00	0,00	7 713 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	300 000,00	0,00	4 300 000,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/904

CHAPITRE 904 - SANTE ET ACTION SOCIALE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 150 000,00	32 150 000,00	0,00	37 300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles											A/905

CHAPITRE 905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomération et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologie de l'information et de la communication	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	58 500 000,00	89 100 000,00	10 350 000,00	120 150 000,00	0,00	13 250 000,00	4 520 000,00	0,00	295 870 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/906

CHAPITRE 906 - GESTION DES FONDS EUROPEENS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
RECETTES		0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables	0,00	16 137 000,00	0,00	16 137 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles											A/907

CHAPITRE 907 - ENVIRONNEMENT

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Traitements des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 050 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	91 070 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d' insertion	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	890 000,00	5 600 000,00	800 000,00	9 800 000,00	22 800 000,00	25 500 000,00	7 500 000,00	18 020 000,00	90 910 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE										IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A/908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	22 000 000,00	390 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d' insertion	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 500 000,00	385 500 000,00	52 500 000,00	51 500 000,00	20 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	7 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE										IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES										A/908
Détail par articles										

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS (suite)

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
				28 Autres liaisons	Sécurité	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires
DEPENSES		0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	568 820 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 320 000,00	0,00	0,00	7 000 000,00	400 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	563 220 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles								A/909

CHAPITRE 909 - ACTION ECONOMIQUE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	18 950 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	106 100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	16 487 000,00	59 970 000,00	3 830 000,00	19 350 000,00	4 000 000,00	103 637 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	2 463 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 463 000,00
RECETTES		0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété) titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE													IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES													A/930
Détail par articles													

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE		
		20 Adm. générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement		41 Actions interrégiona- les	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internatio- nales			
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux												
DEPENSES		118 400 000,00	54 403 000,00	19 801 000,00	2 628 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	304 000,00	0,00	1 600 000,00	1 095 000,00	198 431 000,00	
409	Fournisseurs - avances versées sur commandes	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	5 000,00	2 347 640,00	137 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 640,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 351 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00	4 613 127,00	
613	Locations	0,00	19 234 000,00	69 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 308 000,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	3 169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 169 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	2 148 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 157,00	
616	Primes d'assurances	0,00	2 164 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 165 000,00	
617	Études et recherches	8 000,00	202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	
618	Divers	68 000,00	1 765 378,00	350 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 298 378,00	
621	Personnel extérieur au service	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	14 000,00	4 447 879,00	79 000,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	40 000,00	30 000,00	4 647 879,00		
623	Publicité, publications, relations publiques	15 000,00	7 682 000,00	1 064 000,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	80 000,00	25 000,00	9 115 000,00		
624	Transports de biens et transports collectifs	25 000,00	142 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	
625	Déplacements et missions	150 000,00	347 000,00	32 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	1 218 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 218 925,00	

IV - PRESENTATION CROISEE												IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles												A/930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE		
		20 Adm. générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environ- nement		41 Actions interrégiona- les	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internatio- nales			
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux												
627	Services bancaires et assimilés	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
628	Divers	0,00	1 845 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	35 000,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 662 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 662 000,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	321 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 000,00		
637	Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)	0,00	303 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 894,00		
641	Rémunérations du personnel	83 637 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 637 000,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	29 212 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 212 000,00		
647	Autres charges sociales	1 516 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516 000,00		
648	Autres charges de personnel	786 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 000,00		
651	Aides à la personne	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	73 000,00		
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	2 270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270 000,00		
653	Indemnités et frais de formation des élus régionaux	0,00	0,00	11 003 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 003 000,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
657	Subventions	0,00	1 273 000,00	7 065 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	230 000,00	0,00	1 440 000,00	723 000,00	10 931 000,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00		
666	Pertes de change	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		

IV - PRESENTATION CROISEE												IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles												A/930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Adm. générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environ- nement		41 Actions interrégiona- les	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développe- ment	48 Autres actions internatio- nales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux										
671	Charges exceptionnelles sur operations de gestion	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
674	Subventions exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		1 200 000,00	769 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800 000,00	0,00	0,00	13 769 000,00
747	Participations	1 200 000,00	769 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800 000,00	0,00	0,00	13 769 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE						IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles						A/931

CHAPITRE 931 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		7 220 000,00	303 022 000,00	270 500 000,00	184 743 000,00	765 485 000,00
611	Contrats de prestations de services	164 000,00	133 000 000,00	1 300 000,00	0,00	134 464 000,00
613	Locations	0,00	0,00	94 000,00	0,00	94 000,00
617	Études et recherches	284 000,00	0,00	0,00	0,00	284 000,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	3 962 000,00	0,00	0,00	0,00	3 962 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	163 000,00	0,00	445 000,00	0,00	608 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 000,00	0,00	0,00	12 000,00	16 000,00
628	Divers	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
651	Aides à la personne	0,00	110 000 000,00	0,00	23 121 000,00	133 121 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	46 000 000,00	0,00	46 000 000,00
657	Subventions	2 641 000,00	60 022 000,00	222 511 000,00	161 610 000,00	446 784 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	6 212 000,00	12 895 000,00	2 500 000,00	21 607 000,00
747	Participations	0,00	6 212 000,00	0,00	2 500 000,00	8 712 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	12 895 000,00	0,00	12 895 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES											A/932
Détail par articles											

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

Article/ compte par nature (1)	Libellé	Services communs	0	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
					21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	447 985 000,00	66 586 000,00	18 812 000,00	8 385 000,00	890 000,00	46 457 000,00	589 115 000,00
604	Achats d'études, prestations de services		0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		0,00	0,00	0,00	42 785 000,00	0,00	8 522 000,00	0,00	0,00	0,00	51 307 000,00
613	Locations		0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
614	Charges locatives et de copropriété		0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00	2 570 000,00
617	Études et recherches		0,00	0,00	0,00	292 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 737 000,00	3 029 000,00
618	Divers		0,00	0,00	0,00	638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	788 000,00
621	Personnel extérieur au service		0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
622	Remunerations d'intermédiaires et honoraires		0,00	0,00	0,00	672 000,00	0,00	25 000,00	0,00	890 000,00	1 387 000,00	2 974 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		0,00	0,00	0,00	458 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	490 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs		0,00	0,00	0,00	2 615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 615 000,00
625	Déplacements et missions		0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	599 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	599 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		0,00	0,00	0,00	7 306 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 306 000,00

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES											A/932
Détail par articles											

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

Article/ compte par nature (1)	Libellé	Services communs	0	1 Enseignement du premier dégré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
					21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
637	Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)		0,00	0,00	0,00	685 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 000,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	209 403 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 403 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		0,00	0,00	0,00	86 483 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 483 000,00
647	Autres charges sociales		0,00	0,00	0,00	5 112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 112 000,00
648	Autres charges de personnel		0,00	0,00	0,00	1 347 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 000,00
651	Aides à la personne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990 000,00	0,00	5 000,00	1 995 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
655	Contributions obligatoires		0,00	0,00	0,00	73 225 000,00	32 725 000,00	7 890 000,00	0,00	0,00	0,00	113 840 000,00
657	Subventions		0,00	0,00	0,00	14 100 000,00	33 861 000,00	1 605 000,00	6 395 000,00	0,00	42 146 000,00	98 107 000,00
671	Charges exceptionnelles sur operations de gestion		0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
674	Subventions exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	22 050 000,00	0,00	6 655 000,00	0,00	0,00	0,00	28 705 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00	20 700 000,00	0,00	6 655 000,00	0,00	0,00	0,00	27 355 000,00
778	Autres produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES								A/933
Détail par articles								

CHAPITRE 933 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)				
DEPENSES		0,00	0,00	61 991 000,00	710 000,00	13 836 000,00	1 534 000,00	0,00	78 071 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	135 750,00	0,00	0,00	0,00	135 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	105 000,00	0,00	50 000,00	200 000,00	0,00	355 000,00
613	Locations	0,00	0,00	15 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
618	Divers	0,00	0,00	13 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	29 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	0,00	0,00	371 000,00	134 000,00	520 000,00	22 800,00	0,00	1 047 800,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	1 514 000,00	122 000,00	301 000,00	0,00	0,00	1 937 000,00
628	Divers	0,00	0,00	170 000,00	200,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 170 200,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
637	Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	1 325 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00	0,00	870 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	58 531 000,00	10 000,00	7 773 000,00	423 200,00	0,00	66 737 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	110 000,00	14 050,00	0,00	0,00	0,00	124 050,00
671	Charges exceptionnelles sur operations de gestion	0,00	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
747	Participations	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE						IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles						A/934

CHAPITRE 934 - SANTE ET ACTION SOCIALE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 913 000,00	6 312 000,00	2 790 000,00	0,00	12 015 000,00
617	Études et recherches	40 000,00	0,00	50 000,00	0,00	90 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
657	Subventions	2 838 000,00	6 312 000,00	2 740 000,00	0,00	11 890 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE										IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A/935

CHAPITRE 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomération et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologie de l'information et de la communication	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		21 051 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	430 000,00	0,00	2 605 000,00	2 350 000,00	0,00	33 336 000,00
617	Études et recherches	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
628	Divers	491 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	591 000,00
657	Subventions	20 160 000,00	5 400 000,00	1 500 000,00	0,00	390 000,00	0,00	2 505 000,00	2 350 000,00	0,00	32 305 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/936

CHAPITRE 936 - GESTION DES FONDS EUROPEENS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
657	Subventions	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
RECETTES		23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00
747	Participations	23 605 000,00	2 333 000,00	12 000 000,00	37 938 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles											A/937

CHAPITRE 937 - ENVIRONNEMENT

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Traitements des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 430 000,00	3 000 000,00	950 000,00	450 000,00	1 600 000,00	17 300 000,00	0,00	1 030 000,00	29 760 000,00
617	Études et recherches	0,00	40 000,00	75 000,00	0,00	0,00	9 666,00	0,00	0,00	0,00	124 666,00
618	Divers	0,00	150 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	20 000,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
628	Divers	0,00	458 000,00	70 000,00	0,00	0,00	100 000,00	800 000,00	0,00	0,00	1 428 000,00
657	Subventions	0,00	4 662 000,00	2 285 000,00	800 000,00	450 000,00	1 490 334,00	16 500 000,00	0,00	1 030 000,00	27 217 334,00
RECETTES		0,00	0,00	2 018 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 000,00
747	Participations	0,00	0,00	2 018 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE										IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A/938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		850 000,00	780 631 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	641 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	139 474 000,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles											A/938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS (suite)

Article/ compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries 28 Autres liaisons	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
				81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 481 000,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 075 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 474 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES								A/939
Détail par articles								

CHAPITRE 939 - ACTION ECONOMIQUE

Article/ compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques tranversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	46 798 000,00	26 947 000,00	6 140 000,00	6 400 000,00	19 671 000,00	105 956 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	51 000,00	0,00	0,00	192 000,00	0,00	243 000,00
617	Études et recherches	0,00	507 360,00	0,00	0,00	192 000,00	0,00	699 360,00
618	Divers	0,00	19 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00
622	Remunerations d'intermediaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	32 000,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00	327 000,00
628	Divers	0,00	199 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 680,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
657	Subventions	0,00	45 988 960,00	26 552 000,00	5 840 000,00	6 016 000,00	19 660 000,00	104 056 960,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE					B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages au 31/12/2015	Montant des remboursements au 31/12/2015		Encours restant dû au 31/12/2015
				Intérêts (6615) *	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	22/12/2014 (2)	587 M€	4 177 M€	7 325,77 €	4 261 M€	374 M€
- CE-CFF	25/10/2007 (3)	587 M€	4 177 M€	7 325,77 €	4 261 M€	374 M€
5194 Billets de trésorerie	22/12/2014 (2)	1 000 M€	850 M€	458,33 €	600 M€	500 M€
- Délibération du 01/02/2002	01/02/2002 (3)	500 M€				
- Délibération du 16/12/2011	16/12/2011 (3)	1 000 M€				
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 587 M€	5 027 M€	7 784,10 €	4 861 M€	874 M€

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071C/du 22/2/1989

(2) Date de la délibération autorisant la mobilisation de la ligne revolving ou du programme de billets de trésorerie à hauteur du plafond.

(3) Date de la délibération autorisant l'ouverture de la ligne revolving ou du programme de billets de trésorerie.

* Les intérêts sur la ligne trésorerie assortie à un emprunt sont comptabilisés au 66111. Les intérêts sur les Billets de Trésorerie sont comptabilisés au 6618.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													IV	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remb	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Devise après swap	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remb anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel						
163 Emprunts obligataires (Total)					4 225 910 590,80										
Emissions publiques					3 416 132 370,68										
2005.EP.CHF.96,8	BNP PARIBAS et CSFB	27/12/2005	28/12/2005	28/12/2016	96 792 927,66	V	EUR3M	2,440	2,473	CHF	EUR	F	F	N	A-1
2006.EP.EUR.220	IXIS CIB et SOCIETE GENERALE	21/07/2006	25/07/2006	25/07/2017	220 000 000,00	F	Fixe	4,250	4,250	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2007.EP.CHF.203,8	UBS et ABN AMRO	26/11/2007	27/11/2007	27/11/2018	203 836 930,46	V	EUR6M	4,620	4,684	CHF	EUR	F	F	N	A-1
2009.EP.EUR.200	SOC GEN, HSBC France et BANCA IMI	21/04/2009	23/04/2009	23/04/2019	200 000 000,00	F	Fixe	4,500	4,500	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2010.EP.EUR.300	SOCIETE GENERALE et BANCA IMI	02/06/2010	04/06/2010	04/06/2020	300 000 000,00	F	Fixe	3,200	3,200	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2010.EP.CHF.100,5	UBS	06/07/2010	08/07/2010	08/12/2017	100 502 512,56	F	Fixe	2,753	2,753	CHF	EUR	F	F	N	A-1
2011.EP.EUR.410	SG, DB, HSBC France, Natixis	06/06/2011	08/06/2011	07/01/2022	410 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2012.EP.EUR.350	BNP PARIBAS et CACIB	23/03/2012	27/03/2012	27/03/2024	350 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2013.EP.EUR.300	BARCLAYS, NATIXIS	06/06/2013	10/06/2013	10/06/2023	300 000 000,00	F	Fixe	2,250	2,250	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2014.EP.EUR.600	CACIB, HSBC France et Natixis	22/04/2014	24/04/2014	24/04/2026	600 000 000,00	F	Fixe	2,375	2,375	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2015.EP.EUR.500	BNPP, CACIB, NATIXIS	21/04/2015	23/04/2015	23/04/2027	500 000 000,00	F	Fixe	0,625	0,625	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2015.TAP.EUR.110	ICBC, SG, UBS	15/10/2015	19/10/2015	04/06/2020	110 000 000,00	F	Fixe	3,200	3,200	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2015.TAP.EUR.25	BNPP	26/10/2015	28/10/2015	27/03/2024	25 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	EUR	F	F	N	A-1
Placements Privés					759 778 220,12										
2003.PP.JPY.30,5	HSBC France	18/12/2003	18/12/2003	18/12/2018	30 522 701,26	V	EUR3M	2,141	2,171	JPY	EUR	F	F	N	A-1
2004.PP.JPY.36,9	Mizuho	18/11/2004	18/11/2004	18/11/2016	36 974 000,00	V	EUR3M	2,166	2,196	JPY	EUR	F	F	N	A-1
2009.PP.CHF.49,7	BNP Paribas	24/04/2009	28/04/2009	28/12/2018	49 668 874,17	V	EUR3M	2,264	2,295	CHF	EUR	F	F	N	A-1
2010.PP.EUR.100	BNP PARIBAS	17/06/2010	21/06/2010	21/06/2017	100 000 000,00	V	EUR3M	1,033	1,047	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2011.PP.AUD.66,8	CACIB	27/06/2011	28/06/2011	28/06/2021	66 796 318,16	V	EUR3M	1,921	1,948	AUD	EUR	F	F	N	A-1
2011.PP.EUR.60	SG	11/07/2011	13/07/2011	13/07/2026	60 000 000,00	F	Fixe	4,035	4,035	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2012.PP.EUR.80	BNP PARIBAS	12/12/2012	14/12/2012	14/12/2018	80 000 000,00	V	EUR3M	0,614	0,623	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2013.PP.EUR.40	NATIXIS	26/03/2013	28/03/2013	28/03/2025	40 000 000,00	F	Fixe	2,594	2,594	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2013.PP.JPY.40,8	CACIB	10/04/2013	11/04/2013	11/04/2028	40 816 326,53	V	EUR3M	0,976	0,990	JPY	EUR	F	F	N	A-1
2013.PP.EUR.70	HSBC France	29/10/2013	31/10/2013	31/10/2028	70 000 000,00	F	Fixe	3,060	3,060	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2013.PP.EUR.50	Commerzbank	27/11/2013	29/11/2013	29/11/2024	50 000 000,00	F	Fixe	2,675	2,675	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2014.PP.EUR.35	HSBC France	23/09/2014	25/09/2014	25/09/2025	35 000 000,00	F	Fixe	1,640	1,640	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2015.PP.EUR.100	Bred	29/07/2015	31/07/2015	31/07/2021	100 000 000,00	V	EUR3M	0,127	0,129	EUR	EUR	F	F	N	A-1
Schuldschein					50 000 000,00										
2013.SSD.EUR.50	HELABA	04/04/2013	10/04/2013	10/04/2028	50 000 000,00	F	Fixe	2,750	2,750	EUR	EUR	F	F	N	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					841 000 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					841 000 000,00										
2007.BQ.EUR.75	CADIF	07/03/2007	01/06/2007	01/06/2017	75 000 000,00	V	LivretA	3,400	3,400	EUR	EUR	F	F	O	A-1
2007.BQ.EUR.50	CADIF	06/11/2007	19/11/2007	19/11/2016	50 000 000,00	V	LivretA	3,920	3,920	EUR	EUR	F	F	O	A-1
2008.BQ.EUR.50a	DEXIA	12/11/2008	14/11/2008	01/12/2022	50 000 000,00	F	Fixe	4,265	4,327	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2008.BQ.EUR.50b	DEXIA	26/11/2008	28/11/2008	01/12/2022	50 000 000,00	F	Fixe	4,065	4,124	EUR	EUR	F	F	N	A-1
2011.BQ.EUR.252	CDC	14/12/2011	20/12/2011	01/03/2012	252 000 000,00	F	Fixe	3,570	3,570	EUR	EUR	T	P	O	A-1
2011.BQ.EUR.40	CDC	08/12/2011	22/12/2011	01/01/2013	40 000 000,00	F	Fixe	4,040	4,040	EUR	EUR	A	P	O	A-1
2012.BQ.EUR.200	BEI	16/03/2012	26/03/2012	25/03/2027	200 000 000,00	F	Fixe	3,827	3,827	EUR	EUR	F	F	O	A-1
2014.BQ.EUR.100	BEI	13/12/2013	17/12/2014	17/12/2019	100 000 000,00	F	Fixe	0,321	0,321	EUR	EUR	F	F	O	A-1
2015.BQ.EUR.24	BEI	13/12/2013	30/06/2015	30/06/2019	24 000 000,00	F	Fixe	0,230	0,230	EUR	EUR	F	F	O	A-1
1641 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
2007.REVOLVING.1000	Caisse d'épargne	07/11/2007	31/12/2007	30/12/2011	0,00	V	EONIA	4,021	4,077	EUR	EUR	X	X	O	A-1
Total général					5 066 910 590,80										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semest ; T : trim ; F : in fine, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité prévisionnelle de l'exercice 2016				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		1 185 910 590,80		4 225 910 590,80					133 766 927,66	103 847 117,09	21 557 510,29	64 159 398,86	
<i>Emissions publiques</i>		821 132 370,68		3 416 132 370,68					96 792 927,66	90 500 096,98	18 550 459,63	59 951 144,44	
2005.EP.CHF.96,8	O	96 792 927,66	A-1	96 792 927,66	0,9	Variable	EUR3M	0,348%	96 792 927,66	300 790,75	45 020,47	6 029,39	
2006.EP.EUR.220	O	220 000 000,00	A-1	220 000 000,00	1,5	Variable	EUR3M	0,360%	0,00	9 751 500,00	9 505 439,16	4 440 761,11	
2007.EP.CHF.203,8	O	203 836 930,46	A-1	203 836 930,46	2,8	Variable	EUR6M	0,301%	0,00	622 587,34	0,00	134 999,50	
2009.EP.EUR.200	O	200 000 000,00	A-1	200 000 000,00	3,3	Variable	EUR3M	1,405%	0,00	11 357 134,72	9 000 000,00	6 905 615,30	
2010.EP.EUR.300	N	0,00	A-1	300 000 000,00	4,4	Fixe	Fixe	3,200%	0,00	9 600 000,00	0,00	5 523 287,67	
2010.EP.CHF.100,5	O	100 502 512,56	A-1	100 502 512,56	1,9	Fixe	Fixe	2,753%	0,00	2 766 834,17	0,00	176 769,96	
2011.EP.EUR.410	N	0,00	A-1	410 000 000,00	6,0	Fixe	Fixe	3,625%	0,00	14 862 500,00	0,00	14 618 184,93	
2012.EP.EUR.350	N	0,00	A-1	350 000 000,00	8,2	Fixe	Fixe	3,625%	0,00	12 687 500,00	0,00	9 698 116,44	
2013.EP.EUR.300	N	0,00	A-1	300 000 000,00	7,4	Fixe	Fixe	2,250%	0,00	6 750 000,00	0,00	3 772 602,74	
2014.EP.EUR.600	N	0,00	A-1	600 000 000,00	10,3	Fixe	Fixe	2,375%	0,00	14 250 000,00	0,00	9 799 315,07	
2015.EP.EUR.500	N	0,00	A-1	500 000 000,00	11,3	Fixe	Fixe	0,625%	0,00	3 125 000,00	0,00	2 157 534,25	
2015.TAP.EUR.110	N	0,00	A-1	110 000 000,00	4,4	Fixe	Fixe	3,200%	0,00	3 520 000,00	0,00	2 025 205,48	
2015.TAP.EUR.25	N	0,00	A-1	25 000 000,00	8,2	Fixe	Fixe	3,625%	0,00	906 250,00	0,00	692 722,60	
<i>Placements Privés</i>		364 778 220,12		759 778 220,12					36 974 000,00	11 972 020,11	3 007 050,66	3 209 966,75	
2003.PP.JPY.30,5	O	30 522 701,26	A-1	30 522 701,26	2,9	Variable	EUR3M	0,400%	0,00	92 839,89	10 289,75	8 817,67	
2004.PP.JPY.36,9	O	36 974 000,00	A-1	36 974 000,00	0,8	Variable	EUR3M	0,390%	36 974 000,00	118 648,03	8 997,01	34 889,08	
2009.PP.CHF.49,7	O	49 668 874,17	A-1	49 668 874,17	2,9	Variable	EUR3M	1,280%	0,00	577 740,40	0,00	6 953,64	
2010.PP.EUR.100	N	0,00	A-1	100 000 000,00	1,4	Variable	EUR3M	0,700%	0,00	574 621,54	0,00	30 555,56	
2011.PP.AUD.66,8	O	66 796 318,16	A-1	66 796 318,16	5,4	Variable	EUR3M	0,790%	0,00	445 116,29	0,00	6 623,97	
2011.PP.EUR.60	O	60 000 000,00	A-1	60 000 000,00	10,5	Variable	EUR3M	0,880%	0,00	2 806 005,41	2 421 000,00	1 302 755,25	
2012.PP.EUR.80	O	80 000 000,00	A-1	80 000 000,00	2,9	Fixe	Fixe	1,275%	0,00	1 586 763,90	566 763,90	93 973,52	
2013.PP.EUR.40	N	0,00	A-1	40 000 000,00	9,2	Fixe	Fixe	2,594%	0,00	1 037 600,00	0,00	790 281,64	
2013.PP.JPY.40,8	O	40 816 326,53	A-1	40 816 326,53	12,3	Variable	EUR3M	1,165%	0,00	379 384,65	0,00	143 724,49	
2013.PP.EUR.70	N	0,00	A-1	70 000 000,00	12,8	Fixe	Fixe	3,060%	0,00	2 142 000,00	0,00	357 978,08	
2013.PP.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	8,8	Fixe	Fixe	2,675%	0,00	1 337 500,00	0,00	117 260,27	
2014.PP.EUR.35	N	0,00	A-1	35 000 000,00	9,7	Fixe	Fixe	1,640%	0,00	574 000,00	0,00	152 542,47	
2015.PP.EUR.100	N	0,00	A-1	100 000 000,00	5,5	Variable	EUR3M	0,550%	0,00	299 800,00	0,00	163 611,11	
<i>Schuldschein</i>		0,00		50 000 000,00					0,00	1 375 000,00	0,00	998 287,67	
2013.SSD.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	12,3	Fixe	Fixe	2,750%	0,00	1 375 000,00	0,00	998 287,67	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		75 000 000,00		1 137 135 878,49					302 259 822,16	23 331 029,28	1 412 718,74	1 603 281,43	
<i>1641 Emprunts en euros (total)</i>		75 000 000,00		763 135 878,49					73 259 822,16	21 995 078,59	1 412 718,74	1 603 281,43	
2007.BQ.EUR.75	O	75 000 000,00	A-1	75 000 000,00	1,4	Variable	EUR3M	0,205%	0,00	1 471 080,71	1 412 718,74	140 937,50	
2007.BQ.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	0,8	Variable	LivretA	1,670%	50 000 000,00	835 000,00	0,00	112 000,00	
2008.BQ.EUR.50a	N	0,00	A-1	50 000 000,00	6,9	Fixe	Fixe	4,265%	0,00	2 162 118,06	0,00	177 708,33	
2008.BQ.EUR.50b	N	0,00	A-1	50 000 000,00	6,9	Fixe	Fixe	4,065%	0,00	2 060 729,17	0,00	169 375,00	
2011.BQ.EUR.252	N	0,00	A-1	197 179 829,88	10,9	Fixe	Fixe	3,570%	14 949 663,07	6 750 926,29	0,00	535 024,45	
2011.BQ.EUR.40	N	0,00	A-1	16 956 048,61	1,0	Fixe	Fixe	4,040%	8 310 159,09	685 024,36	0,00	349 293,93	
2012.BQ.EUR.200	N	0,00	A-1	200 000 000,00	11,2	Fixe	Fixe	3,827%	0,00	7 654 000,00	0,00	106 305,56	
2014.BQ.EUR.100	N	0,00	A-1	100 000 000,00	3,9	Fixe	Fixe	0,321%	0,00	321 000,00	0,00	12 483,33	
2015.BQ.EUR.24	N	0,00	A-1	24 000 000,00	3,4	Fixe	Fixe	0,230%	0,00	55 200,00	0,00	153,33	
<i>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</i>		0,00		374 000 000,00					229 000 000,00	1 335 950,69	0,00	0,00	
2007.REVOLVING.1000	N	0,00	A-1	374 000 000,00	6,9	Variable	EONIA	0,380%	229 000 000,00	1 335 950,69	0,00	0,00	
Prévision pour emprunt 2016												5 920 000,00	
Total général		1 260 910 590,80		5 363 046 469,29					436 026 749,82	127 178 146,37	22 970 229,03	71 682 680,29	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2011 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complex

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux pour un emprunt à taux variable, il s'agit du taux anticipé sur l'année N.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7688. Ces flux sont inscrits sans compensation.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

SANS OBJET

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres type de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euro / 6 : Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, il s'agit du taux anticipé sur l'année N.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS					B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5 *				
	% de l'encours	100,0%				
	Montant en euros	5 363 046 469,29				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

* Hors swaps de devises contractés dès l'origine de l'emprunt et pour l'intégralité de sa durée

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin de contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles (M€)	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat d'emprunt (M€)	Catégorie d'emprunt (8)					
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux (6)	Charges c/6688	Produits c/7688	Avant opération de couverture	Après couverture
Taux fixe (total)		180 502 512,56										-	-					2,824	1,172		
2010.EP.CHF.100,5.DEV	2010.EP.CHF.100,5	100 502 512,56	08/12/2017	UBS	Swap	Change	100%	08/07/2010	08/12/2017	A	-	-	-	Fixe	2,753%	-	-	-	-	A-1	A-1
2012.PP.EUR.80.DV1	2012.PP.EUR.80	80 000 000,00	14/12/2018	BNPP	Swap	Taux	100%	14/12/2012	14/12/2018	A	-	-	-	Fixe	1,275%	EUR3M	0,83%	2,824	1,172	A-1	A-1
Taux variable simple (total)		1 080 408 078,24										-	-					137,114	153,430		
2005.EP.CHF.96,8.DEV	2005.EP.CHF.96,8	96 792 927,66	28/12/2016	BNPP et CSFB	Swap	Change	100%	28/12/2005	28/12/2016	T	-	-	-	EUR3M	0,348%	-	0,000%	7,738	1,477	A-1	A-1
2006.EP.EUR.220.DV1	2006.EP.EUR.220	220 000 000,00	25/07/2017	IXIS-CIB et SG	Swap	Taux	100%	25/07/2006	25/07/2017	T	-	-	-	EUR3M	0,360%	Fixe	4,250%	59,794	77,344	A-1	A-1
2007.EP.CHF.203,8.DEV	2007.EP.CHF.203,8	203 836 930,46	27/11/2018	UBS et ABN AMRO	Swap	Change	100%	27/11/2007	27/11/2018	S	-	-	-	EUR6M	0,301%	-	0,000%	31,829	0,173	A-1	A-1
2009.EP.EUR.200.DV1	2009.EP.EUR.200	200 000 000,00	23/04/2019	HSBC France et SG	Swap	Taux	100%	23/04/2009	23/04/2019	T	-	-	-	EUR3M	1,405%	Fixe	4,500%	15,133	49,774	A-1	A-1
2003.PP.JPY.30,5.DEV	2003.PP.JPY.30,5	30 522 701,26	18/12/2018	HSBC France	Swap	Change	100%	18/12/2003	18/12/2018	T	-	-	-	EUR3M	0,400%	-	0,000%	0,270	0,732	A-1	A-1
2004.PP.JPY.36,9.DEV	2004.PP.JPY.36,9	36 974 000,00	18/11/2016	BNPP	Swap	Change	100%	18/11/2004	18/11/2016	T	-	-	-	EUR3M	0,390%	-	0,000%	7,488	1,644	A-1	A-1
2009.PP.CHF.49,7.DEV	2009.PP.CHF.49,7	49 668 874,17	28/12/2018	BNPP	Swap	Change	100%	28/04/2009	28/12/2018	T	-	-	-	EUR3M	1,280%	-	0,000%	-	-	A-1	A-1
2011.PP.AUD.66,8.DEV	2011.PP.AUD.66,8	66 796 318,16	28/06/2021	CACIB	Swap	Change	100%	28/06/2011	28/06/2021	T	-	-	-	EUR3M	0,790%	-	0,000%	-	-	A-1	A-1
2011.PP.EUR.60.DV1	2011.PP.EUR.60	60 000 000,00	13/07/2026	SG	Swap	Taux	100%	13/07/2011	13/07/2026	T	-	-	-	EUR3M	0,880%	Fixe	4,035%	2,004	9,269	A-1	A-1
2013.PP.JPY.40,8.DEV	2013.PP.JPY.40,8	40 816 326,53	11/04/2028	CACIB	Swap	Change	100%	11/04/2013	11/04/2028	T	-	-	-	EUR3M	1,165%	-	0,000%	-	-	A-1	A-1
2007.BQ.EUR.75.DV1	2007.BQ.EUR.75	75 000 000,00	01/06/2017	Cadif	Swap	Taux	100%	01/06/2008	01/06/2017	S	-	-	-	LivretA	0,750%	LivretA	0,750%	12,858	13,017	A-1	A-1
2007.BQ.EUR.75.DV2				Calyon	Swap	Taux	100%	01/06/2007	01/06/2017	T	-	-	-	EUR3M	0,205%	LivretA	1,400%			A-1	A-1
Taux composé (total) (2)		0,00										-	-								
TOTAL GENERAL		1 260 910 590,80										-	-					139,938	154,602		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption

(4) Indiquer la périodicité de règlements des intérêts : A : annuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, B : bimestrielle

M : mensuelle, X : autre

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux:

(6) Pour les emprunts à taux variable, il s'agit du niveau de taux anticipé pour l'année !

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Catégories de bien amortis		
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 500€ TTC		
	IMMobilisations incorporelles Frais d'études, de recherche et de développement Frais d'études (non suivis de réalisation) Frais de recherche et de développement Frais d'insertion Subventions d'équipement aux organismes publics Etat - Biens mobiliers, matériel et études Etat - Bâtiments et installations Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national Région - Biens mobiliers, matériel et études Région - Bâtiments et installations Région - Projets d'infrastructures d'intérêt national Département - Biens mobiliers, matériel et études Département - Bâtiments et installations Département - Projets d'infrastructures d'intérêt national Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études Communes et EPCI - Bâtiments et installations Communes et EPCI - Projets d'infrastructures d'intérêt national Autres groupements de collectivités et EPLE - Biens mobiliers, matériel et études Autres groupements de collectivités et EPLE - Bâtiments et installations Autres groupements de collectivités et EPLE - Projets d'infrastructures d'intérêt national SPIC - Biens mobiliers, matériel et études SPIC - Bâtiments et installations SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	3 ans 5 ans 1 an 5 ans 15 ans 30 ans 5 ans 15 ans 30 ans	CR 03-05 du 31 janvier 2005 CR 45-12 du 27 septembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Catégories de bien amortis	Durée (en années)
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 500€ TTC	
	Catégories de bien amortis	Durée (en années)
	Organismes de transport - SNCF - Biens mobiliers, matériel et études Organismes de transport - SNCF - Bâtiments et installations Organismes de transport - SNCF - Projets d'infrastructures d'intérêt national Organismes de transport - RFF - Biens mobiliers, matériel et études Organismes de transport - RFF - Bâtiments et installations Organismes de transport - RFF - Projets d'infrastructures d'intérêt national Organismes de transport - STIF - Biens mobiliers, matériel et études Organismes de transport - STIF - Bâtiments et installations Organismes de transport - STIF - Projets d'infrastructures d'intérêt national Organismes de transport - autres - Biens mobiliers, matériel et études Organismes de transport - autres - Bâtiments et installations Organismes de transport - autres - Projets d'infrastructures d'intérêt national Organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études Organismes publics divers - Bâtiments et installations Organismes publics divers - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 15 ans 30 ans 5 ans 15 ans 30 ans
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études Personnes de droit privé - Bâtiments et installations Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 15 ans 30 ans
	Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement - Biens mobiliers, matériel et études Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement - Bâtiments et installations Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 15 ans 30 ans
		CR 45-12 du 27 septembre 2012
		CR 45-12 du 27 septembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Catégories de bien amortis	Durée (en années)	
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 500€ TTC		
	Subventions d'équipement en nature Organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études Organismes publics - Bâtiments et installations Organismes publics - Projets d'infrastructures d'intérêt national Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études Personnes de droit privé - Bâtiments et installations Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national Concessions et droits similaires, brevets, licence, marques, procédés, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles	5 ans 15 ans 30 ans 5 ans 15 ans 30 ans 2 ans 5 ans	CR 45-12 du 27 septembre 2012 CR 45-12 du 27 septembre 2012 CR 03-05 du 31 janvier 2005
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Plantations Constructions Constructions sur sol d'autrui Matériel technique léger Autres matériels de transport Matériel informatique Matériels de bureau et mobiliers Matériel de téléphonie Autres immobilisations corporelles Bâtiments légers et démontables Installations et agencements de bâtiments Matériel technique scolaire Matériel technique hors scolaire	15 ans 30 ans Durée du bail 5 ans 5 ans 4 ans 8 ans 5 ans 10 ans 15 ans 15 ans 5 ans 5 ans	CR 03-05 du 31 janvier 2005 CR 45-12 du 27 septembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETATS DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2016

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) (A)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/2016 (B)	Montant total des provisions constituées (A+B=C)	Montant des reprises de l'exercice (D)	SOLDE (E=C-D)
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		3 132 600,00	3 132 600,00	0,00	3 132 600,00
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques :						
<i>Provision pour risque de contentieux pour les loyers de la Tour Montparnasse</i>	0,00	décembre 2014	3 132 600,00	3 132 600,00	0,00	3 132 600,00
Provisions pour grosses réparations						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL GENERAL	0,00		3 132 600,00	3 132 600,00	0,00	3 132 600,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**SANS OBJET**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la deliberation	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I) – (II + III)
TOTAL							
	[...]						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

	Référence de la délibération	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a) - Comptes 455				6 143 000,00	6 143 000,00
Rénovation globale G Fauré à Paris	CP 09-607			2 500 000,00	2 500 000,00
Restructuration service restauration Bergson à Paris	CP 09-607			1 000 000,00	1 000 000,00
Restructuration service restauration Voltaire à Paris	CP 09-607			500 000,00	500 000,00
Restructuration Montaigne Paris	CP 11-799			500 000,00	500 000,00
Restructuration pole sciences Janson de Sailly à Paris	CP 13-155			100 000,00	100 000,00
Clos et couvert Lakanal à Sceaux	CP 09-607			1 000 000,00	1 000 000,00
Restructuration pole sciences Marie Curie à Sceaux	CP 10-767			543 000,00	543 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>					
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>					
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)				6 143 000,00	6 143 000,00
RECETTES (b) - Comptes 455				12 252 000,00	12 252 000,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)					
Département de Paris				10 042 000,00	10 042 000,00
Département des Hauts de Seine				2 210 000,00	2 210 000,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>					
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>					
Annulations sur dépenses (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)				12 252 000,00	12 252 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DE BILAN - ÉTAT DES PRÊTS	B6

B6 - PRÊTS (comptes 274)

BÉNÉFICIAIRES	Date de la Délibération initiale	Capital restant dû au 01/01/2016	Montant de l'annuité recouvré			ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	Annuité	
SNCF Mobilité	05/12/1990	139 245 352,43	15 630 254,11	0,00	15 630 254,11	0,00
SNCF Réseau	02/11/1999	40 789 415,14	3 453 682,97	0,00	3 453 682,97	0,00
R.A.T.P.	22/06/1972	249 056 692,37	120 993 149,39	0,00	120 993 149,39	0,00
SYNDICAT DES EAUX	05/12/1986	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Total - Prêts assortis d'intérêts (nature 2748)		429 091 459,95	140 077 086,47	0,00	140 077 086,47	0,00
VILLES NOUVELLES <i>dont :</i> - EPA SENART - EPVN MARNE LA VALLEE - Autres	28/08/1985	73 090 895,82 50 277 939,80 22 399 794,80 413 161,22	4 149 728,29 862 260,64 3 018 059,75 269 407,90	0,00 0,00 0,00 0,00	4 149 728,29 862 260,64 3 018 059,75 269 407,90	0,00 0,00 0,00 0,00
AVANCES DIVERSES <i>dont :</i> Avances aux BPAL Avances aux PNR Avances fond solidarité aux communes Avances SAERP	17/06/1986 20/02/1995 21/11/2014	5 050 541,77 0,00 0,00 4 050 541,77 1 000 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Total - Prêts non assortis d'intérêts (nature 2745)		78 141 437,59	4 149 728,29	-	4 149 728,29	-
TOTAL GENERAL		507 232 897,54	144 226 814,76	-	144 226 814,76	-

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	B7.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES-DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		663 507 000,00	I 663 507 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		436 027 000,00	436 027 000,00
16311	Emprunts obligataires	133 767 000,00	133 767 000,00
1641	Emprunts en euros	302 260 000,00	302 260 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		227 480 000,00	227 480 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. transférées au compte de résultat	227 480 000,00	227 480 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	663 507 000,00			663 507 000,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 046 379 000,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	76 900 000,00	76 900 000,00
10222	FCTVA	76 900 000,00	76 900 000,00
10228	Autres fonds		
138	Autres subventions invest. non transf. [...]		
	Ressources propres internes de l'année (b)	969 479 000,00	969 479 000,00
169	Primes de remboursement obligations		
26...	Participations et créances rattachées [...]		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	4 150 000,00	4 150 000,00
2748	Autres prêts [...]	140 077 000,00	140 077 000,00
28...	Amortissement des immobilisations		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	635 626 000,00	635 626 000,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles [...]	94 616 000,00	94 616 000,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices [...]		
954	Produits des cessions d'immobilisations		
951	Virement de la section de fonctionnement	95 010 000,00	95 010 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 046 379 000,00			1 046 379 000,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des dépenses propres	II	663 507 000,00
Ressources propres disponibles	IV	1 046 379 000,00
Solde	V = IV - II (5)	+382 872 000,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédit de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES														IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS														C1.1

Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)	Désignation du Bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Part garantie (en %)	Capital restant dû de l'emprunt initial au 31/12/2015	Durée résiduelle (en mois)	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant aller modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
									Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
																25 421,24	111 202,96		
TOTAUX GENERAUX				4 781 811,84		609 202,93													
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logement sociaux)				4 781 811,84		609 202,93										25 421,24	111 202,96		
2007	P	SEM GENOPOLE (9)	Programme d'investissement prévus au Budget	Société Générale	4 150 000,00	30%	580 999,97	84	A	F	-	4,50%	F	-	4,50%	F	-	25 156,78	83 000,00
2003	P	OGEC Sainte Thérèse de Rambouillet	renégociation d'un prêt pour la construction du lycée	Caisse d'Épargne	631 811,84	100%	28 202,96	3	T	F	-	3,75%	F	-	3,75%	F	-	264,46	28 202,96

(1) C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres.

(2) A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel.

(3) F pour taux fixe, R pour préfixé, ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) Indice de référence : marchés monétaires (EONIA, T4M, TAM, TIOP,...), obligataire (TEC, TMO, TME), international (EURIBOR)

(5) Taux annuel tout frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un taux variable, il est indiqué, le niveau à la date du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Nature de l'emprunt : Taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T), ou avec des options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 66111 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

(9) L'emprunt de la SEM GENOPOLE est garanti à hauteur de 30 % par la Région Ile-de-France. L'annuité ainsi que le capital restant dû prennent en compte ce ratio et représentent donc la part garantie par la Région.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENT HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	136 624,20
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	-
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	402 875 000,00
- Provisions pour garanties d'emprunts	-
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	403 011 624,20
Recettes réelles de fonctionnement	4 137 130 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	9,7%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES					IV C2
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
	[...]				
FONCTIONNEMENT (total)					
938-810-181019-18101901 (6557)	CONTRIBUTION REGIONALE A L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FRANCIENS POUR 2016	VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA REGION A L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS PUBLICS FRANCIENS - DEUXIEME AFFECTION POUR L'ANNEE 2016	SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE (STIF)	ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF SUI GENERIS	173 000 000

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RETANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers										
[...]										
Crédits-bails immobiliers										
	Total									

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017 Subventions à verser en annuités							
[...]							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
[...]							
Au profit d'organismes privés							
[...]							

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
[...]							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
[...]							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
[...]							
Engagements reçus des entreprises							
[...]							

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)		86 089 000,00	422 393 000,00	-336 304 000,00
Redevance pour création de bureaux (RCB)		120 000 000,00		
Taxe d'aménagement		25 984 000,00		
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement		60 000 000,00		
Taxe additionnelle spéciale annuelle		80 000 000,00		
TICPE Grenelle		73 000 000,00	554 000 000,00	-481 000 000,00
Fonds social européen		11 800 000,00	21 810 400,00	-10 010 400,00
Total		456 873 000,00	1 588 203 400,00	-1 131 330 400,00

Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)		
Reste à employer au 01/01/N		
Recettes		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
902-1332	Dotation régionale d'équipement scolaire	86 089 000,00
		Total
		86 089 000,00
Dépenses		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
902	Dépenses d'enseignement hors enseignement supérieur	422 393 000,00
		Total
		422 393 000,00
Restes à employer au 31/12/N		-336 304 000,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale		
Redevance pour création de bureaux (RCB) et Taxe d'aménagement		
	Reste à employer au 01/01/N	
Recettes		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
921-13332	Redevance pour création de bureaux (art. L520-4 du Code de l'urbanisme)	120 000 000,00
921-10226	Taxe d'aménagement (art. L331-4 du Code de l'urbanisme)	25 984 000,00
921-1338	Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement	60 000 000,00
921-1338	Taxe additionnelle spéciale annuelle	80 000 000,00
	Total	285 984 000,00
Dépenses		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
905-52/907-77 et 78/ 908	Dépenses de transports	590 000 000,00
	Total	590 000 000,00
	Restes à employer au 31/12/N	-304 016 000,00
TICPE Grenelle		
	Reste à employer au 01/01/N	
Recettes		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
921-10223	TICPE 2ème part (TICPE Grenelle)	73 000 000,00
	Total	73 000 000,00
Dépenses*		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
905-52/907-77 et 78/ 908 (hors routes)	Dépenses affectées au financement d'une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluviale (art 11 et 12 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009) et à l'amélioration du réseau de transports urbains en Ile-de-France.	554 000 000,00
	Total	554 000 000,00
	Restes à employer au 31/12/N	-481 000 000,00

* Article 265-Abis du code des douanes

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale			
FONDS SOCIAL EUROPEEN - PROGRAMMATION 2007-2013 et reliquat PROGRAMMATION 2000-2006			
Reste à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre - Article	Libellé article	Exercice afférent	Montant en €
930-74771	Fonds social européen (FSE)	BP 2016	11 800 000,00
	<i>Subvention globale 2011</i>		124 000,00
	<i>Subvention globale 2012</i>		532 000,00
	<i>Subvention globale 2013</i>		8 468 000,00
	<i>Reliquat Conventions Cadre 2000-2006</i>		2 676 000,00
		Total	11 800 000,00
Dépenses			
Chapitre - Article	Libellé article		Montant
939	Subvention globale 2011		311 700,00
939	<i>créer sa boite</i>	CA 2011	311 700,00
931 et 939	Subvention globale 2012		1 464 700,00
939	<i>créer sa boite</i>	CA 2012	232 700,00
931	<i>Professionnalisation des personnels de CFA</i>	CA 2012	1 232 000,00
931 et 939	Subvention globale 2013		20 034 000,00
939	<i>créer sa boite</i>	CA 2013	232 400,00
931	<i>Professionnalisation des personnels de CFA</i>	CA 2013	1 347 000,00
931	<i>programme régional qualifiant compétences 1</i>	CA 2013	6 750 000,00
931	<i>programme régional qualifiant compétences 2</i>	CA 2013	13 284 000,00
		Total	21 810 400,00
		Restes à employer au 31/12/N	-10 010 400,00

(1) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice - Total dépenses de l'exercice

IV – ANNEXES								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016								D1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12/2015				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES (Effectifs physiques)	AGENTS NON TITULAIRES* (Effectifs physiques)	TOTAL	ETP (4)	
EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET¹									
Directeur général des services	A	1		1	1		1	1,0	
Directeur général adjoint des services		10		10	6	4	10	10,0	
Collaborateurs de cabinet		27		27	4	14	18	18,0	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET		38	-	38	11	18	29	29,0	
FILIERE ADMINISTRATIVE²									
Administrateurs	A	9		9	9		9	9,0	
		43		43	30	12	42	41,1	
		52	0	52	39	12	51	50,1	
Attachés	A	115		115	115		115	113,5	
		96		96	96		96	95,4	
		447		447	254	152	406	402,2	
		658	0	658	465	152	617	611,1	
Rédacteurs	B	72		72	72		72	71,2	
		88		88	88		88	86,4	
		111		111	100	3	103	101,8	
		271	0	271	260	3	263	259,4	
Adjoints administratifs	C	22		22	22		22	21,3	
		98		98	98		98	95,4	
		133		133	133		133	131,8	
		184		184	156	13	169	166,9	
		437	0	437	409	13	422	415,4	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		1 418	0	1 418	1 173	180	1 353	1 336,0	

IV – ANNEXES								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016								D1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12/2015			IV			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES (Effectifs physiques)	AGENTS NON TITULAIRES* (Effectifs physiques)	TOTAL				
FILIERE TECHNIQUE³											
Ingénieurs	A	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle		35		35		35	34,9		
		Ingénieur en chef de classe normale		36		36		36	36,0		
		Ingénieur principal		79		79		79	79,0		
		Ingénieur		109		109	44	53	95,8		
		Total ingénieurs		259	0	259	194	53	247	245,7	
Techniciens territoriaux	B	Technicien principal 1ère classe		33		33		33	33,0		
		Technicien principal 2ème classe		12		12		12	12,0		
		Technicien		36		36	28	4	32	32,0	
		Total techniciens territoriaux		81	0	81	73	4	77	77,0	
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal		8		8		8	8,0		
		Agent de maîtrise		15		15	15	-	15	15,0	
		Total agents de maîtrise		23	0	23	23	-	23	23,0	
Adjoints techniques	C	Adjoint technique principal 1ère classe		18		18	18		18	18,0	
		Adjoint technique principal 2ème classe		30		30	30		30	30,0	
		Adjoint technique 1ère classe		15		15	15		15	15,0	
		Adjoint technique 2ème classe		81		81	71	6	77	76,8	
		Total adjoints techniques		144	0	144	134	6	140	139,8	
		TOTAL FILIERE TECHNIQUE		507	0	507	424	63	487	485,5	
FILIERE TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT⁴											
Techniciens territoriaux	B	Technicien principal 1ère classe		2		2	2	2	2,0		
		Technicien principal 2ème classe		0		-	-	-	0,0		
		Technicien		11		11	11		11	10,8	
		Total techniciens territoriaux		13	0	13	13	-	13	12,8	
Agents de maîtrise du lycée horticole	C	Agent de maîtrise principal		3		3	3		3	3,0	
		Total agents de maîtrise		3	0	3	3	-	3	3,0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	C	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement		455		455	455		455	454,2	
		Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement		290		290	290		290	288,4	
		Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement		5 511		5 511	5 511		5 511	5 459,2	
		Adjoint technique 2ème classe des établissements d'enseignement		2 055		2 055	1 476	317	1 793	1 783,8	
		Total adjoints techniques des établissements d'enseignement		8 311	0	8 311	7 732	317	8 049	7 985,6	
		TOTAL FILIERE TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		8 327	0	8 327	7 748	317	8 065	8 001,4	

IV – ANNEXES								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016								D1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12/2015			TOTAL	ETP (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES (Effectifs physiques)	AGENTS NON TITULAIRES* (Effectifs physiques)				
FILIERE CULTURELLE⁵										
Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateur territorial du patrimoine en chef	A	5		5	5		5	5,0	
	Conservateur territorial du patrimoine		5		5	4		4	4,0	
	Total conservateurs du patrimoine		10	0	10	9	-	9	9,0	
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	3		3	2	1	3	3,0	
	Total attachés de conservation du patrimoine		3	0	3	2	1	3	3,0	
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire territorial	A	0		-			-		
	Total bibliothécaires territoriaux		-	0	-	-	-	-	0,0	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	B	2		2	2		2	2,0	
	Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 2ème classe		2		2	2		2	2,0	
	Assistant de conservation du patrimoine 2ème classe		0		-	-		-	0,0	
	Total assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques		4	0	4	4	-	4	4,0	
TOTAL FILIERE CULTURELLE			17	0	17	15	1	16	16,0	
A/ TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)			10 307		-	10 307	9 371	579	9 950	9 867,9
Emplois dédiés à l'assistance technique dans le cadre des programmes européens 2014-2020										
		A	10	0	10	0	5	5	5	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) ETP = Effectifs physiques * quotité de temps de travail

NB : les agents en disponibilité d'office pour raisons de santé (Dors) sont rémunérés sur la base d'un demi traitement brut. Ils sont donc intégrés dans les effectifs rémunérés.

* Agents non titulaires pris en compte : Motif du contrat conformément à l'article 40 de la loi du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984

Article 3-2 : pour faire face à une vacance temporaire d'emploi

Article 3-3 : 3-3,1° et 3-3,2° : lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Article 3-4 : CDI pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

Article 38 : art. 38 travailleurs handicapés catégorie C

Ces agents non titulaires sont indiqués sur le 1er grade du cadre d'emplois.

Article 47 : art. 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

Article 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc :

Article 110 : - art.110 (collaborateurs de cabinet) : Suite aux derniers décrets authentifiant les chiffres des populations, l'augmentation constatée en île de France permettrait de passer à un seuil de 27 postes de

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 - DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES

D1

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Effectifs rémunérés au 31/12/2015	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice brut	Euros annuels bruts	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général et directeur général adjoint	A	ADM	4	1015 - HEC3	620 199,77	47	A
Collaborateur de cabinet	A	CAB	14	(3)	1 731 944,32	110	A
Collaborateur de groupe	A	CAB	35	349 - HEB	2 284 009,14	110-1	CDD
Administrateur	A	ADM	8	528 - HEB3	616 263,21	3-3	CDD
Administrateur	A	ADM	3	529 - HEB3	438 962,42	3-3 et 3-4	CDI
Attaché territorial	A	ADM	9	379 - 985	375 514,81	3-1	CDD
Attaché territorial	A	ADM	28	379 - 985	1 101 434,83	3-1°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	9	379 - 985	385 061,15	3-2	CDD
Attaché territorial	A	ADM	79	379 - 985	5 020 833,01	3-3	CDD
Attaché territorial	A	ADM	35	379 - 985	2 572 716,95	3-3 et 3-4	CDI
Rédacteur territorial	B	ADM	11	348 - 675	380 525,64	3-1	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	4	348 - 675	153 677,62	3-1°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM		348 - 675	74 884,80	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM		348 - 675	55 556,90	3-3	CDI
Adjoint administratif	C	ADM	17	340 - 543	522 136,23	3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	8	340 - 543	211 497,61	3-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	6	340 - 543	211 172,56	3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	8	340 - 543	217 600,73	3-2°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	6	340 - 543	220 390,47	3-3	CDI
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			287		17 194 382,17		

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Effectifs rémunérés au 31/12/2015	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice brut	Euros annuels bruts	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur territorial	A	TECH		379 - HEB3	63 297,95	3-1	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	33	379 - HEB3	2 253 076,41	3-3	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	21	379 - HEB3	1 697 755,45	3-3	CDI
Technicien territorial	B	TECH		348 - 675	88 059,15	3-1°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	4	348 - 675	121 364,35	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	3	340 - 543	141 975,42	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	5	340 - 543	113 386,94	3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	5	340 - 543	115 433,16	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH		340 - 543	71 974,86	3-3	CDI
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			75		4 666 323,69		
FILIERE TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT							
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	ENT / RS	551	340 - 543	11 893 692,90	3-1	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	ENT / RS	298	340 - 543	8 009 561,24	3-2	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	ENT / RS	3	340 - 543	31 985,12	Art,38	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	ENT / RS	16	340 - 543	564 620,50	3-4	CDI
TOTAL FILIERE TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT			868		20 499 859,76		
FILIERE CULTURELLE							
Attaché de conservation	A	CULT		379 - 801	46 510,71	3-2	CDD
TOTAL FILIERE CULTURELLE					46 510,71		
SOUS TOTAL			1 231		42 407 076,33		
<i>Emploi d'avenir</i>							
Autres			100		1 800 466,00	A	A
TOTAL GENERAL			92		1 301 210,26	A	A
Dont							
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)			1 127		36 505 465,99		
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)			296		9 003 286,60		

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR :

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CULT : Culturel

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984) et collaborateurs de groupes ((article 110-1 de la loi du 26

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : gains bruts et charges patronales

- Le total de la rémunération correspond au traitement indiciaire de référence majoré des primes et indemnités applicables aux personnels titulaires relevant de la même échelle indiciaire.

- Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 la rémunération des collaborateurs de cabinet est plafonnée à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

- Les collaborateurs de groupe sont rémunérés conformément à la délibération CR 04-16 du 22 janvier 2016

- Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

NB : Les années précédentes l'indice indiqué correspondait à l'indice majoré. Conformément à la nomenclature demandée, les indices référencés sont désormais en indice brut.

Cellule grise : Conformément à la réglementation sur la communication des données personnelles, les rémunérations correspondant à un nombre d'agents inférieur à 2 sont masquées.

(4) CONTRAT : Motif du contrat conformément à l'article 40 de la loi du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984

Article 3 : 3,1° et 3,2°: accroissement temporaire d'activité / accroissement saisonnier d'activité

Article 3-1 : remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à servir à temps partiel ou indisponibles (maladie, maternité, congé parental...).

Article 3-2 : pour faire face à une vacance temporaire d'emploi

Article 3-3 : 3-3, 1^{er} et 3-3,2nd : lorsque il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes d'emplois au niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi

Article 3-4 : CDI pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

Article 38 : art. 38 travailleurs handicapés catégorie C

Article 47 : art. 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

Article 110 : art.110 (collaborateurs de cabinet) et 110-1 (collaborateurs de groupe)

A : autres (Apprentis, stagiaires conventionnés, experts)

(5) - Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisées "A /

(6) - Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26

(7) - Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1^{er} et 3-2nd, 110 et 110-1

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA RÉGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à : REGION ILE-DE-FRANCE - SGCR - 57 rue de Babylone - 75007 Paris.
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie de recette annuelle Parc de loisirs de Vaires-Torcy	UCPA	UCPA	Association	250 000,00
Détention d'une part du capital				
CR 02-90 du 18/01/1990	SOCIETE D'ETUDES, DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE	SEMAPA	SA à conseil d'administration	38 112,25
CR 46-90 du 13/11/1990 CR 28-00 du 21/06/2000	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL D'ILE-DE-France	SAFER	SA à conseil d'administration	51 405,80
CR 36-91 du 09/07/1991	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE	SEM 92	SA d'économie mixte à conseil d'administration	914 694,10
CR 65-01 du 13/12/2001	SEM GENOPOLE	SEM GENOPOLE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	9 146 000,00
CR 10-02 du 27/06/2002 CR 69-08 du 26/06/2008 CR 112-12 du 22/11/2012 CR 45-15 du 18/06/2015	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE	SAERP	Société publique locale	2 400 000,00
CP 07-640 du 12/07/2007	GENOPOLE 1ER JOUR	GENOPOLE 1ER JOUR	SA à directoire	1 649 992,20
CP 09-068 du 22/01/2009	FINANCITES	FINANCITES	Société par actions simplifiée	2 000 000,00
CR 08- 06 du 17/03/2006 09-475 du 28/05/2009	CP SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	Société par actions simplifiée	1 800 000,00
CP 11-185 du 10/03/2011 CP 12-508 du 12/07/2012 CP 13-726 du 17/10/2013 CP 14-236 du 10/04/2014 CP 15-230 du 09/04/2015 CP 15-649 du 08/10/2015	FONDS REGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT	FINANCITES	SAS à associé unique	17 000 000,0
CR 10-95 du 23/03/1995 CR 15-95 du 06/07/1995 CR 02-96 du 03/02/1996 CP 07-1105 du 29/11/2007 CP 08-1286 du 27/11/2008	ILE DE FRANCE CAPITAL	IDF CAPITAL IDFC	SA à directoire	9 511 542,61
CR 31-14 du 19/06/2014	ILE DE FRANCE CAPITAL 2	IDF CAPITAL IDFC 2	SA à directoire	10 000 000,00
CR 64-00 du 13/12/2000 CP 01-710 du 6/12/2001 CP 07-1105 du 29/11/2007 CP 11-312 du 19/05/2011	CAP DECISIF	CAP DECISIF	Société par actions simplifiée	9 838 935,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA RÉGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à : REGION ILE-DE-FRANCE - SGCR - 57 rue de Babylone - 75007 Paris.
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
CP 14-665 du 17/10/2014	INNOVACOM ILE DE France	INNOVACOM GESTION	SA à directoire	15 000 000,0
CR 115-11 du 17/11/2011	SEM ENERGIES POSIT'IF	SEM ENERGIES POSIT'IF	SA d'économie mixte à conseil d'administration	3 020 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Cf. Annexe IV - C 1.1 Etat des emprunts garantis				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Cf. Annexe C 2.1. - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions				
Autres (parts sociales)				
CP 08-761 du 10/07/2008	EQUISOL COOP CAPITAL VARIABLE	EQUISOL	SA coopérative à conseil d'administration	1 750 000,00
CP 06-533 du 06/07/2007 et CP 13-775 du 20/11/2013	COPROCOOP ILE DE FRANCE	COPROCOOP IDF	Société coopérative d'intérêt collectif de statut HLM	599 985,00
Reçu 087-947 du 07/09/1971	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL	CREDIT AGRICOLE MUTUEL		426,86
CP 98-405 du 05/11/1998	ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	FRANCE ACTIVE	Association	15,24

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la Région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D 3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français	Délibération CR 125-07 du 23/01/2007	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 520 444,51
Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Vallée de Chevreuse	Délibération CR 83-26 du 11/10/1983	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	1 404 955,98
Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais Français	Délibération CR 25-97 du 23/01/2007	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 309 744,17
Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR Oise Pays de France	Délibération CR 19-03 du 26/06/2003	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	249 229,01
Syndicat mixte d'études et de réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (2)	Délibération CR 85-02 du 22/01/1985	Cofinancement des investissements par l'intermédiaire de l'AEV	425 332,76
Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre	Délibération CP 02-147 du 11/04/2002	Cotisation de fonctionnement	38 512,00
Syndicat mixte d'études et de réalisation de l'interconnexion des TGV (2)	Délibération CR 10-08 du 17/04/2008	Cofinancement du programme d'investissement et du budget de fonctionnement (60% par l'intermédiaire de l'AEV)	-
Syndicat mixte d'études et de gestion de la base de plein et de loisirs de la Corniche des Forts	Délibération CP 01-21 du 08/02/2001	Syndicat d'études, la RIF est maître d'ouvrage direct	-
Syndicat mixte d'études pour la nouvelle agglomération parisienne (Paris Métropole)	Délibération CR161-08 du 15/12/2008	Cotisation de fonctionnement	341 805,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)	Délibération CR 18-14 du 13/02/2014	Cotisation de fonctionnement	198 000,00
Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique	Délibération CR 60-12 du 21/06/2012	Cotisation de fonctionnement	100 000,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) (3)	Délibération CP 14-225 du 10/04/2014	Cotisation de fonctionnement	11 418,00
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) (3)	Délibération CP 13-516 du 11/07/2013	Cotisation de fonctionnement	9 600,00

(1) Montant des mandats constatés au CA 2014.

(2) Montant des mandats de dépenses d'investissement émis par l'Agence des Espaces Verts en faveur du syndicat mixte.

(3) Cotisations au titre de l'adhésion aux groupements de commande pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]					

(1) Exemples de catégories : régies intéressées.

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...						

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 - BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		
			Matériel		
Sous-total Fonctionnement			Sous-total Fonctionnement		(B)
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel					
Autres					
Sous-total Investissement			Effort propre de la Région (A - B)		(C)
TOTAL DEPENSES	(A)		TOTAL RECETTES (B + C)		

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

VOLET 2 - COMPTE TER SNCF (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante : Produits du trafic Produits annexes du trafic Compensations des réductions tarifaires Travaux pour Tiers Produits hors trafic	
Total chiffre d'affaires Versements des Collectivités Production immobilisée et stockée	Total produits d'exploitation courante

Charges d'exploitation courante : Personnel - Masse salariale Consommations intermédiaires Péage RFF Impôts, taxes et versements assimilés	
Total charges d'exploitation courante	

Facturations majeures : Achats stockés Impôts et taxes hors FAP Maintenance matériel roulant Traction trains, conduite et logistique Echange de locomotives entre Activités Energie de traction électrique Energie de traction diesel Entretien/maintenance des installations fixes Prestations télécoms Echange de matériel roulant entre Activités Prestations trains Contribution de service Activité Gare Transport en service	
Total facturations majeures	

Prestations de main d'œuvre inter-domaines : - Dont Etablissements autres que EEX - Dont Etablissements EEX Autres facturations	
---	--

Total facturations internes	
TOTAL CHARGES	
Contributions au ECE	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
Dotations aux amortissements Reprise de subvention et écart de réévaluation Variation des provisions/transfert de charges Autres produits et charges de gestion courante	
<u>Total dotation, reprises, transferts et autres</u>	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat financier	
RESULTAT COURANT	
Résultat exceptionnel	
RESULTAT NET	

(1) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(2) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante - total charges.

(3) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotation, reprises, transferts et autres.

(4) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(5) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil régional	Variation de taux / (N-1)	Produit voté par le conseil régional (€)	Variation du produit/ N-1
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE modulation) (part régionale définie à l'article 265 du code des douanes) Fraction de tarif en euros par hectolitre			Gazole : 1,15 €/hl Super sans plomb : 1,77 €/hl	0,0% 0,0%	77 000 000	6,9%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Majoration - TICPE Grenelle) (majoration définie à l'article 265 A bis du code des douanes) Fraction de tarif en euros par hectolitre			Gazole : 1,35 €/hl Super sans plomb : 0,73 €/hl		73 000 000	7,4%
Taxe sur les permis de conduire			0	0,0%	0	0,0%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules taux unitaire en euros par cheval vapeur (article 1599 sexdecies du Code général des impôts) taux pour les véhicules visés à l'article 1599 novodecies A du code général des impôts, en euros par cheval vapeur			46,15	0,0%	348 054 000	1,8%
Part régionale de la taxe d'aménagement			0	0,0%		0,0%
TOTAL GENERAL			1%	0,0%	25 984 000	1,5%
					524 038 000	3,2%

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 209

Nombre de membres présents : 205

Nombre de suffrages exprimés : 205

VOTES :

Pour : 119

Contre : 86

Abstentions : 0

Date de convocation : 22 mars 2016

Présenté par la Présidente,

A Paris, le 8 avril 2016

Délibéré par le Conseil régional, réuni en session

A Paris, le 8 avril 2016

Les membres du Conseil régional.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le **11 AVR. 2016** et de la publication le **11 AVR. 2016**

A Paris, le

8/04/2016

Valérie Pécresse